

S A T



Le Trièves

Trièves
agenda 21



L'Agenda 21 du Trièves :

*«Habiter, travailler, se divertir et agir en Trièves,
territoire ouvert sur ses voisins et sur le monde»*



PROJET FINAL - JUIN 2006

Syndicat d'Aménagement du Trièves

SOMMAIRE

Présentation du Trièves	4
Introduction - Mot de la Présidente...	5

- I - Pourquoi un agenda 21 pour le Trièves ?	6
--	----------

1.1 Le développement durable : qu'est-ce que c'est ?	6
1.2 Quelques exemples de développement durable dans le Trièves.....	7
1.3 Que signifie Agenda 21 ?	8
1.4 Qu'est-ce que l'Agenda 21 du Trièves ?	8

- II - Comment a été défini l'Agenda 21 du Trièves ?	9
---	----------

2.1 Les documents et études préparatoires à la concertation	9
2.1.1 L'état des lieux	9
2.1.2 Un micro trottoir	9
2.1.3 La création du journal « Trièves »	9
2.1.4 Une évaluation des principales actions des communautés de communes et du SAT au regard de critères de développement durable	9
2.2 La concertation	10
2.3 Qui décide ?	10
2.4 Qui mettra en œuvre les actions ?	10
2.5 La participation totale avant le dernier forum du juin 2006	10

- III – Une finalité en 7 axes	11
---------------------------------------	-----------

3.1 - La finalité de l'Agenda 21 du Trièves	11
3.2 - Les 7 clés pour se donner des chances d'y parvenir	11

- IV – Les 6 actions vitrines	13
--------------------------------------	-----------

- V – La suite	13
-----------------------	-----------

- VI - La synthèse de l'agenda 21 et de ses actions en une page !	14
--	-----------

- VII – Les fiches actions	16
-----------------------------------	-----------

Lecture d'une fiche action	16
Axe A : Favoriser une économie locale, solidaire et respectueuse de l'environnement	17
A1 - Commande publique et développement durable	18
A2 - Promotion du télétravail et téléformation	19
A3 - Accompagnement des porteurs de petits projets, entreprises écologiques et savoir- faire locaux.....	20
A4 - Références environnementales, architecturales et paysagères communes pour les bâtiments	21
A5 - Soutien aux productions locales et à la vente de produits locaux	22
A6 - Soutien au tourisme en Trièves dans ces dimensions écologique et agro-touristique, durable et adapté	23
A7 - Valorisation de la biomasse	24
A8 - Développement de la filière Bois	25
A9 - Production de bio carburants	26
A10 - Coopérative locale de promotion des savoir- faire et richesses du territoire	27
A11 - Aide au maintien et à l'installation de commerçants	28
A12 - Emploi - Formation - Insertion	29

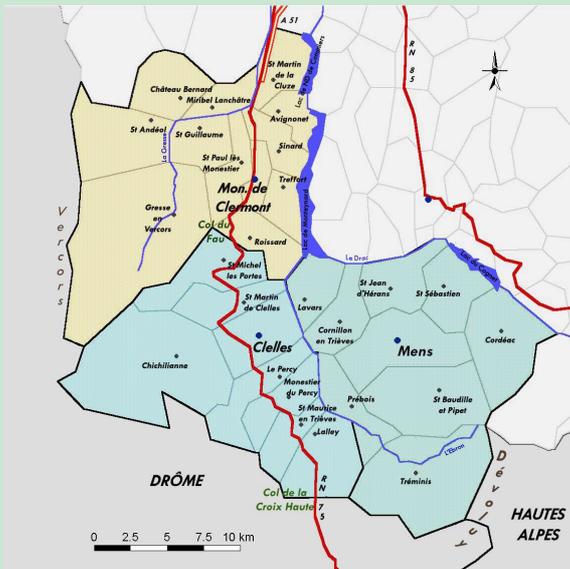
Axe B : Gérer et préserver les ressources, la biodiversité et les paysages	30
B1 - Création d'un service environnement	31
B2 - Promotion des Energies Renouvelables et des économies d'énergies	32
B3 - Maîtrise des risques et des pollutions	33
B4 - Programme de gestion durable de l'eau	34
B5 - Gestion concertée des espaces naturels	35
B6 - Charte paysagère concertée	36
Axe C : Répondre à la demande en logement du Trièves, en favorisant l'habitat écologique	37
C1 - Centre de formation, de recherche et de démonstration spécialisé en construction écologique	38
C2 - Promotion de l'habitat écologique et collectivités locales	39
C3 - Renforcement de l'offre en logement	40
C4 - Offre en logements à loyer modéré	41
C5 - Coopérative sociale du logement	42
C6 - Construction d'éco villages et aménagement d'éco sites	43
C7 - Mutualisation des ressources foncières en Trièves	44
Axe D : Améliorer la mobilité de tous les habitants via des modes de transports alternatifs	45
D1 - Guichet unique pour une mobilité alternative	46
D2 - Covoiturage	47
D3 - Lignes de transports collectifs	48
D4 - Trajets domicile - école	49
Axe E : Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement	50
E1 - Action sociale dans les communes (CCAS)	51
E2 - Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale	52
E3 - Coordination des actions pour les personnes âgées	53
E4 - Observatoire de la qualité de vie	54
E5 - Voisins relais en Trièves	55
Axe F : Favoriser les liens et l'ouverture aux autres, notamment par une politique culturelle ambitieuse	56
F1 - Formaliser les échanges avec l'agglomération	57
F2 - Charte d'accueil en Trièves	58
F3 - Patrimoine et culture	59
F4 - Coopération Nord Sud	60
F5 - Accueil des handicapés dans le Trièves	61
Axe G : Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21	62
G1 - Sensibilisation et promotion du Développement Durable	63
G2 - Démonstration et valorisation par l'exemple	64
G3 - Un Forum permanent pour l'agenda 21	65
G4 - Information et formation des jeunes	66
Liste des documents produits pendant la définition de l'Agenda 21	67
Les partenaires techniques et financiers	68
Contacts SAT	68
Quelques sigles utiles	69

PRESENTATION DU TRIEVES

Le Trièves

Le Trièves est un territoire rural de 647 km² et d'environ 8500 habitants. Il est situé aux abords de l'agglomération grenobloise.

150 km² de terres agricoles
270 km² de forêts



Il se compose de **29 communes** qui sont réparties en 3 communautés de communes, elles-mêmes regroupées en un syndicat mixte intitulé le Syndicat d'Aménagement du Trièves

Les cantons		Hydrologie	
	Cielles		Lacs
	Mens		Principaux cours d'eau
	Monestier de Clermont	Réseau routier	
			A 51
			RN 75

3505 actifs

3 haltes-garderies

324 entreprises

18 bibliothèques

15% des exploitations en agriculture biologique

2700 résidences secondaires

8 zones d'activités économiques

20 communes dans l'inventaire de l'Etat sur les paysages remarquables

333 chômeurs

3 points jeunes

3147 résidences principales

Taxi à la demande

404 logements sociaux

2 maisons de retraites

1 ligne de chemin de fer

1 station de ski

40 prestataires d'activités de loisirs

2 collèges

1 lac

269 chefs d'exploitation agricoles

+ 36% d'habitants en 20 ans

INTRODUCTION - MOT DE LA PRESIDENTE...

Le Trièves, territoire rural par excellence, a toujours su jusqu'à présent être novateur et réactif face aux évolutions extérieures. Cette force émane du monde agricole qui dès 1952 s'est fédéré autour d'un projet de modernisation et de mécanisation. Les divers programmes de développement entrepris dans les années 70 ont par la suite ouvert leurs champs d'investigation à d'autres domaines importants pour le Trièves, comme le tourisme, le logement, la culture, l'environnement...

Aujourd'hui, la place économique de l'agriculture et son impact sur l'environnement font de ce secteur un domaine d'actions encore très privilégié, mais l'appréhension du territoire est devenue globale. Conscient, en effet, des relations entre le développement agricole, l'environnement (notamment le paysage) et les développements sociaux et économiques récents, les élus du Trièves ont réalisé un Schéma Directeur, en concertation avec la population, afin de réglementer l'aménagement de l'espace.

Depuis ce schéma directeur, de nombreux projets ou actions ont été réalisés ou sont en cours. Mais si nous constatons un réel dynamisme du territoire et une volonté affichée de se développer tout en préservant la qualité de notre environnement, le Trièves n'est pas fédéré par UN PROJET de développement global.

C'est donc en 2003 que nous avons décidé, les élus du Syndicat d'Aménagement du Trièves et moi-même, de continuer la réflexion amorcée lors du schéma directeur, mais cette fois-ci en affichant clairement notre volonté de respecter les critères du **développement durable**.

Nous reviendrons brièvement dans la première partie de ce document sur la notion de développement durable qui apparaît encore aujourd'hui parfois bien obscure aux non initiés. Cette notion nous a semblé pourtant parfaitement adaptée au Trièves car elle propose de s'orienter vers un mode de développement plus juste et plus respectueux non seulement de notre environnement mais aussi de la qualité de vie de l'ensemble des hommes et des femmes d'aujourd'hui et de demain.

Le **principe de participation** des habitants à la définition du projet de territoire, qui est un préalable à toute démarche de développement durable, correspond également à la volonté des élus du SAT. Il a guidé l'ensemble de notre démarche en fonction des moyens humains et financiers dont nous disposons. Il est important de retenir que le projet retenu émane en grande partie des propositions des habitants. Cela signifie que cette concertation n'aura pas été vaine ou un simple effet d'annonce. Mais surtout, vous constaterez que notre projet pose les bases d'une **concertation régulière** entre les élus, les techniciens et les habitants de ce territoire de manière à faire évoluer notre projet en fonction de nos réussites et de nos échecs.

Ce projet s'intitule « **Agenda 21** », pour le 21^{ème} siècle. Il se traduit par un programme d'actions volontairement limité à une quarantaine d'actions prioritaires afin de garantir sa réalisation.

Le travail de mise en œuvre commence... ou se poursuit pour les actions déjà engagées qu'il s'agit de prolonger et d'approfondir.

Que tous ceux qui ont participé à la démarche d'élaboration de ce document programme soient ici chaleureusement **remerciés**. Et qu'ils continuent à nous accompagner. Que ceux qui n'ont pas pu ou voulu participer à ce travail mais se reconnaissent dans les objectifs et actions retenus, qui sont d'abord des choix de bon sens pour l'avenir du Trièves, nous rejoignent.

Nous aurons besoin de l'énergie de tous pour réussir !

Capucine Le Douarin, Présidente du Syndicat d'Aménagement du Trièves

- I - POURQUOI UN AGENDA 21 POUR LE TRIÈVES ?

Le Trièves est un **territoire rural** reconnu dans les Alpes comme un des mieux préservés en matière d'**environnement** et de **paysages**. Les deux tiers sont recouverts de terres agricoles ou de forêts et 15% de l'agriculture est biologique.

La qualité de vie dans le Trièves est aussi reconnue au regard de la richesse de son patrimoine et des activités culturelles proposées. Ces activités reposent sur un **milieu associatif** actif et bénéficiant d'un nombre important de bénévoles.

La proximité avec l'agglomération grenobloise dynamise ce territoire et a permis d'arrêter l'exode rural des années soixante dix. Cette attractivité engendre cependant des mutations économiques et urbaines qui se traduisent par une forte pression foncière, une progression de la demande d'emplois et des besoins en matière de services (garde d'enfants...), etc. Le Trièves doit également faire face aux évolutions générales de la société comme le vieillissement de la population.

La mise en œuvre d'un mode de développement harmonieux, qui sache tirer profit de nouveau souffle démographique, s'avère donc nécessaire afin d'éviter l'écueil d'une transformation en un simple territoire-dortoir.

Les élus du territoire ont commencé à anticiper ce phénomène en élaborant un **schéma directeur** en 2001 permettant de limiter l'urbanisation en protégeant, de manière réglementaire, les zones agricoles stratégiques et les espaces naturels.

La concertation durant l'élaboration du schéma directeur a en effet largement conforté la volonté des habitants et des élus à garder la spécificité rurale de ce territoire.

L'aspect réglementaire n'étant pas suffisant, les élus ont souhaité continuer le travail de réflexion amorcé en 2001 pour déboucher sur un véritable projet de territoire.

Les spécificités rurales, environnementales, économiques et sociales du Trièves ont donc naturellement orienté les élus du Syndicat d'Aménagement du Trièves (SAT) vers un projet de territoire répondant aux critères de **développement durable**.

Une autre spécificité du Trièves est sa **structuration administrative** qui se compose de 29 communes, 3 communautés de communes, 1 syndicat mixte d'aménagement et de divers syndicats à vocation unique (pour les écoles, l'eau, etc.) Cette organisation révèle une certaine expérience en matière d'intercommunalité. Il n'en demeure pas moins que ce territoire, certes de 645 km², ne se compose que de 8500 habitants. Les habitants ont vraisemblablement de plus en plus de mal à se retrouver dans ce mille-feuille institutionnel auquel il faut ajouter les échelons départementaux, régionaux et divers autres groupements de territoires.

Ainsi, parallèlement à la définition d'un projet de développement durable à l'échelle du Trièves qui fait l'objet de ce document, les élus réfléchissent aux possibilités de **fusion des deux communautés de communes de Monestier de Clermont et de Clelles et du SAT**; les élus de la communauté de communes de Mens ont décidé de ne pas participer à cette réflexion. L'objectif de ce travail est d'étudier les conséquences d'une telle fusion sur la gestion des services offerts aux habitants, sur les finances publiques, etc., et ce dans un souci d'efficacité et de solidarité.

1.1 Le développement durable : qu'est-ce que c'est ?

Plusieurs constats :

- Nos modes de développement actuels laissent de côté un grand nombre de la population :
 - 20 % seulement de la population mondiale consomme 80% des richesses produites par an.
 - Au moins 2,8 milliards de personnes dans le monde vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2001 (2\$/jour). Au moins 4,5 millions de français vivaient avec moins de 579 €/mois dont 1 million d'enfants en 2003. Seuil en dessous duquel l'accès aux droits sociaux fondamentaux (soins médicaux, logements...) ne sont plus assurés (*source INSEE*).

- Nos modes de production, de consommation et d'occupation de l'espace dégradent l'environnement et nos conditions de vie :
 - Réchauffement et dérèglements climatiques (inondation, cyclones à répétition...)
 - Pollution de l'air : induit de graves problèmes de santé et un réchauffement climatique.
 - Disparition de la biodiversité : 24% des espèces de mammifères et 12% de celles des oiseaux sont menacées.
 - Epuisement des ressources énergétiques (pétrole, gaz, charbon, uranium...)
 - Accès à l'eau potable inégal et de plus en plus rare.
 - 80% des déchets mondiaux non traités
 - Etc.

Les conséquences directes se font déjà sentir sur le prix des énergies, la baisse générale de notre pouvoir d'achat, les problèmes de santé liés à la pollution, les restrictions de consommation d'eau... **il est donc urgent d'agir pour nous et les générations suivantes.**

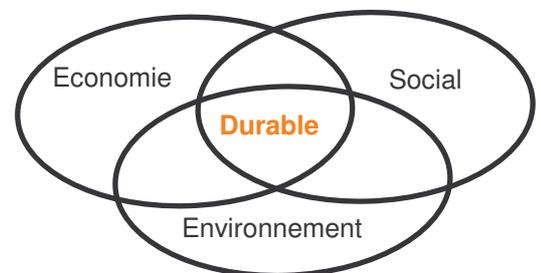
C'est pourtant dès 1987, lors de la Commission mondiale de l'environnement, que les fondements du développement durable sont définis dans le rapport Brundtland. Mais ce n'est qu'en 1992, lors de la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro que cette notion est consacrée internationalement. 27 principes ont été retenus définissant le développement durable.

La définition « officielle » :

*« **Le développement durable** est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle, sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins »*
Rapport Brundtland

C'est la conciliation de 3 objectifs :

1. Respecter l'**environnement** en intégrant dans tous nos projets la protection de la biodiversité et des ressources naturelles.
2. Garantir l'**équité sociale** par l'accès de tous aux besoins essentiels comme l'emploi, l'éducation, les soins médicaux, le logement, mais aussi les droits et les libertés de la personne.
3. Améliorer l'**efficacité économique** en produisant les biens et les services nécessaires tout en respectant les deux objectifs ci-dessus, d'où une responsabilisation des entrepreneurs, des individus et des gouvernements.



C'est la recherche, spécifique à chaque territoire, d'un équilibre entre ces trois objectifs. Elle doit reposer sur un système de **concertation** avec les habitants de manière à ce que le projet soit effectivement partagé.

1.2 Quelques exemples d'actions existantes de développement durable dans le Trièves :

- Le lotissement Pré Tarachou à Miribel Lanchâtre regroupant des logements sociaux, maisons individuelles et entreprises, alimentés par un système de chaufferie à bois.
- Le tri des déchets dans chaque communauté de communes (emballages, fermentescibles, déchetterie, verre...)

- Le regroupement de la commande de papier entre certaines collectivités locales pour diminuer les déplacements, etc.

Sensibilisation - information - conseil :

- L'organisation de permanences de l'association Ageden¹, via le SAT, qui conseille les habitants en matière d'énergies renouvelables.
- L'éducation à l'environnement auprès des scolaires par le CPIE² du Vercors, etc.

1.3 Que signifie Agenda 21 ? :

En latin, « Agenda » se traduit par « *ce qu'il faut faire* ». Il s'agit donc des actions à mener tout au long du *21^{ème} siècle*, pour réaliser les objectifs du développement durable. L'utilisation du terme Agenda 21 provient de la conférence de Rio au cours de laquelle, en 1992, 173 pays ont adopté un plan d'action global, l'Agenda 21, qu'il sera nécessaire de décliner à l'échelle nationale et territoriale, comme celle du Trièves.

1.4 Qu'est-ce que l'Agenda 21 du Trièves ?

C'est un document dans lequel sont définis une **politique de développement durable spécifique au Trièves** et les moyens pour y parvenir. Cette politique a été conçue en **concertation** avec les habitants, les techniciens des collectivités locales intercommunales et les élus. Elle se traduit concrètement par un choix d'objectifs à court, moyen ou long termes à atteindre dans de nombreux domaines (emplois, logement, agriculture, écologie...), et ce grâce à la mise en œuvre d'un **programme d'actions** précis.

Dès le début de la démarche de concertation, les élus ont exprimé leur souhait d'aboutir à un programme d'actions composé d'une quarantaine **d'actions au maximum** afin de garantir au mieux les chances de réalisation.

Il n'a pas un caractère définitif et repose sur un **processus d'amélioration continue**. L'objectif est de l'alimenter au gré des différentes évaluations, qui seront effectuées en concertation avec les participants et en fonction des nouvelles propositions des élus, techniciens et habitants tout au long de sa mise en œuvre.

¹ Agence pour le Développement des Energies Renouvelables

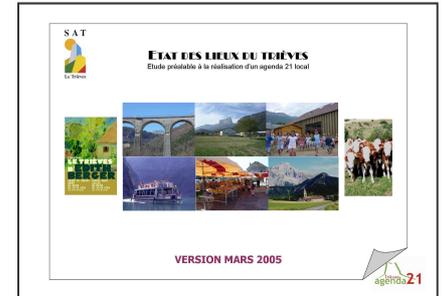
² Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

- II - COMMENT A ETE DEFINI LE PROGRAMME D' ACTIONS « AGENDA 21 » DU TRIEVES ?

Le programme d'action a été défini en concertation avec les habitants du Trièves pendant un an et demi (2005 - Mi 2006), après une année de préparation.

2.1 Les documents et études préparatoires à la concertation

2.1.1 L'état des lieux : un important travail de récolte de données sur le territoire a été réalisé en 2004 dans les domaines du social, de l'économie et de l'environnement. Il est présenté sous forme d'atlas permettant de mettre en parallèle des données générales au niveau international et national et des données plus précises concernant le Trièves, notamment à l'aide de cartes :



Un Etat des Lieux sous forme d'Atlas

International	National	Le Trièves
<p>Le commerce</p> <p>Le volume du commerce mondial est important depuis plusieurs années et est en croissance. Mais le commerce mondial est en crise depuis 2008. Les échanges sont en baisse. Les échanges sont en baisse. Les échanges sont en baisse.</p> <p>En 2002, sur 610 000 entreprises commerciales, 111 000 ont fermé. C'est un chiffre record. Les entreprises ont fermé. C'est un chiffre record. Les entreprises ont fermé.</p> <p>En 2000, 120 communes se sont engagées (par vote d'une motion) en faveur d'unilatéral public chaque territoire.</p> <p>Objectif : Développement d'un commerce local. Maintenir et développer des commerces et des services de proximité dans les zones rurales.</p>	<p>LES COMMERCES ET LES SERVICES MARCHANDS</p> <p>La carte ci-dessous représente les services marchands dans chaque commune. Elle est classée par nombre de services marchands. Les communes ont un nombre de services marchands qui varie de 0 à 10. Les communes ont un nombre de services marchands qui varie de 0 à 10.</p> <p>Autres axes importants :</p> <p>Le TRIÈVE... - Les services marchands sont indigents répartis sur le territoire. - Les lieux « bourgs-centres » disposent des principaux commerces.</p>	

2.1.2 Un micro trottoir : conçu pour percevoir le ressenti des habitants du Trièves dans les domaines du social, de l'environnement et de l'économie, il a été réalisé en 2004 auprès de 200 personnes. Ces personnes ont pu s'exprimer également sur la qualité de leur lieu de vie et sur les domaines qu'elles jugeaient prioritaires.



2.1.3 La création du journal « Trièves » d'information en septembre 2004 : réalisé par le Syndicat d'Aménagement du Trièves et les trois communautés de communes. Il permet d'informer davantage les habitants sur les actions menées par ces quatre structures et de faire de la sensibilisation sur le développement durable.

2.1.4 Une évaluation des principales actions des communautés de communes et du Syndicat d'Aménagement du Trièves au regard de critères de développement durable.

2.2 La concertation

L'organisation de la concertation :

Plusieurs lieux d'échanges et de travail ont été mis en place pour que les habitants, les élus et les techniciens des collectivités locales réfléchissent et fassent des propositions :

- **Les forums 21** : réunions publiques où sont présentées les études, les enquêtes... et où sont validées collectivement les propositions issues des ateliers, à soumettre aux élus.
- **Les ateliers** : petits groupes de travail qui élaborent des propositions concrètes.
- **La cellule opérationnelle** : composée des principaux techniciens des structures intercommunales qui donnent leur avis sur la faisabilité économique, technique et juridique des actions proposées.
- **Le conseil syndical du SAT** : les élus examinent les propositions des participants, font leurs propres propositions et prennent les décisions à chaque étape clé du processus, notamment après chaque forum.



Une charte de la participation a été définie au préalable au sein d'un groupe de travail composé d'habitants afin de clarifier le rôle de chaque type de participants : habitants, élus, techniciens, associations...

La concertation ne remet pas en cause le rôle décisionnel des élus, garants de l'intérêt général. Mais elle permet de garantir davantage l'efficacité des actions en impliquant les habitants de leur définition à leur mise en œuvre.

Se concerter, c'est « se mettre d'accord pour agir ensemble ».

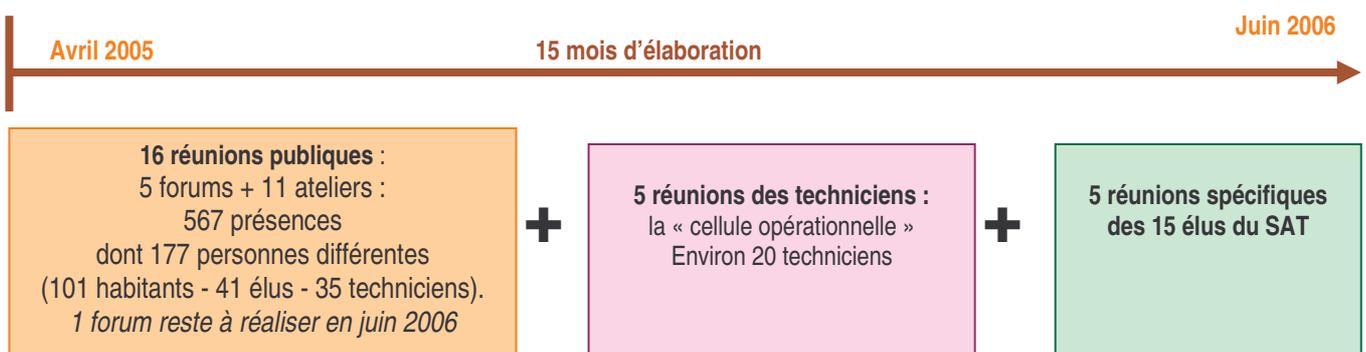
2.3 Qui décide ?

Les élus du Syndicat d'Aménagement du Trièves (fédération des trois communautés de communes), initiateurs et porteurs de l'Agenda 21 du Trièves, constituent l'instance décisionnelle pour le programme d'action définitif. Mais la concertation menée tout au long de cette démarche a permis un réel débat et a offert la possibilité aux habitants d'être force de proposition. Les différentes parties prenantes se sont donc enrichies mutuellement.

2.4 Qui mettra en œuvre les actions ?

Les projets retenus sont très divers et seront réalisés soit par les collectivités locales du Trièves, soit par des associations ou encore par plusieurs personnes privées.

2.5 La participation totale avant le dernier forum de juin 2006 :



- III – UNE FINALITE EN 7 AXES

3.1 - La finalité de l'Agenda 21 du Trièves

Au-delà des propositions d'actions, la démarche de concertation a permis de formuler **des valeurs communes et des objectifs partagés** qui constituent aujourd'hui le **socle** du projet de territoire du Trièves. Ces valeurs permettent de confirmer l'engagement du territoire dans la démarche d'agenda 21 local et de préciser quels sont les objectifs généraux qui sous-tendent ce projet. C'est ce que nous appelons ici **la finalité** de l'agenda 21.

Cette finalité a été ébauchée lors de l'élaboration du schéma directeur en 2001, puis affinée et complétée au regard des objectifs de développement durable et des enjeux du territoire, retenus lors de la démarche de concertation de l'Agenda 21.

Une ambition commune :
**« habiter, travailler, se divertir et agir en Trièves,
 territoire ouvert sur ses voisins et sur le monde »**

L'ambition commune est résolument tournée vers la volonté de dynamiser le Trièves de manière à lutter contre les risques de devenir un simple territoire-dortoir ou de transit.

Offrir un logement décent, un emploi et des loisirs sur place, *qui soient respectueux de l'environnement*, donner la possibilité de prendre part à la vie citoyenne dans les villages et préserver la biodiversité, tels sont les principaux éléments du socle du projet de développement durable du Trièves.

L'ouverture sur les collectivités voisines et sur le monde apparaît ici comme primordiale car, nous l'avons vu, le développement durable doit répondre à des enjeux qui dépassent nos montagnes et qui pourtant concernent tous les triévois. De cette ouverture dépendra également notre capacité à développer de nouvelles activités économiques et à nous épanouir personnellement, notamment grâce aux échanges culturels.

3.2 - Les 7 clés pour se donner des chances d'y parvenir

7 axes opérationnels spécifiques et complémentaires les uns des autres précisent la manière dont le territoire souhaite agir d'un point de vue opérationnel pour atteindre la finalité qu'il s'est fixé.

Progressivement élaborés, construits au cours des ateliers, puis confortés et reconnus comme cohérents et légitimes avec la finalité de l'agenda 21 à mi-parcours de la démarche de concertation, ces 7 axes ne sont pas déclinés dans un ordre hiérarchique ou de priorité. Ils sont tous aussi importants pour le territoire et il s'agira de les mettre en œuvre de manière complémentaire.

Ces 7 axes opérationnels constituent le plan d'actions de l'Agenda 21 du Trièves. Ils sont déclinés en objectifs propres et en fiches actions précisant les initiatives et actions proposées

Axe A : Favoriser une économie locale, solidaire et respectueuse de l'environnement

L'augmentation de la population depuis 10 ans confronte le Trièves à des problèmes de demandes d'emplois qu'il ne peut satisfaire, augmentant ainsi les déplacements quotidiens vers l'agglomération.

L'enjeu de développement consiste donc aujourd'hui à promouvoir des activités porteuses d'emploi, « Travailler au pays » ! Respectueuses de l'environnement, il est souhaité qu'elles soient également le plus possible basées sur le développement des ressources du territoire (bois, chanvre, agriculture...), des savoir-faire locaux et en lien avec l'écologie, et ce de manière à **garder l'identité rurale du Trièves**. C'est d'ailleurs à ce titre et aux vues de l'importance économique de l'agriculture, dont 15% est biologique, que les élus du SAT ont adopté une motion

contre l'expérimentation et la production d'organismes génétiquement modifiés. Au-delà du principe de précaution, les élus ont mis en avant le fait que l'agriculture biologique et les OGM ne pouvaient cohabiter.

De manière générale, la **notion d'écologie** constitue un élément important. Le savoir-faire est réel en Trièves à travers l'agriculture biologique, mais aussi la construction écologique, l'éducation à l'environnement... Le potentiel de développement dans ce secteur est donc important (tourisme, agriculture, commande publique, ...) et répondra à l'ambition du développement durable de protéger les ressources (énergies, qualité air, qualité de l'eau). Cette orientation vers la notion d'écologie permettra également au Trièves, qui n'a pas de tradition industrielle, de tendre vers un développement économique plus novateur et différencié des territoires voisins, en favorisant l'émergence de micro-projets.

Axe B : Gérer et préserver les ressources, la biodiversité et les paysages

La notion des **paysages** est également très importante pour l'identité et la spécificité du Trièves. Elle contribue à notre qualité de vie et elle favorise le développement touristique. Or, si cette notion fait débat au regard des attentes de chacun, l'unanimité se crée sur les risques qui pèsent sur sa dégradation avec la périurbanisation, les grands projets d'aménagement dont l'A51, ou le devenir de l'activité agricole.

Comment gérer au mieux les impacts des grands projets ? Comment développer une architecture et un habitat respectueux des paysages ? Comment innover pour un urbanisme respectueux de l'environnement ?...

Enfin, la **protection de la biodiversité** permettra encore une fois d'affirmer l'identité du Trièves et de contribuer à la nécessaire préservation de notre environnement.

Axe C : Répondre à la demande en logement du Trièves, en favorisant l'habitat écologique

Axe D : Améliorer la mobilité de tous les habitants via des modes de transports alternatifs

Axe E : Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement

Face aux fortes mutations démographiques, évoquées ci-dessus, le développement harmonieux de chacun, en lien avec les autres, apparaît comme une composante majeure d'un projet de développement durable. Il permet d'apporter des réponses essentielles aux problématiques posées : une meilleure intégration des nouveaux arrivants sur le territoire, le renforcement de la cohésion sociale au plan local, le renouvellement des formes de solidarités entre générations et habitants, la recherche d'une meilleure qualité de vie pour tous, etc..

Du point de vue du devenir du territoire, il s'agit de construire un projet autour des notions de solidarités, cohésion et mixité sociale mais également complémentarités et reconnaissance des atouts et richesses des habitants. Ce mode de développement peut s'appuyer sur les ambitions suivantes :

- Améliorer le sentiment d'appartenance de tous au territoire en facilitant l'accès au logement, aux soins, aux services, aux loisirs ou la culture et en développant davantage les lieux d'échanges et de rencontres.
- Renforcer la cohésion sociale sur le territoire en privilégiant le développement des solidarités, de l'entraide, en luttant contre les différentes formes d'exclusions, en organisant des services adaptés aux besoins des habitants
- Amener les habitants à mieux s'adapter à la « géographie » et les spécificités du Trièves (sentiment d'enclavement, difficultés de déplacements) et à modifier leurs pratiques, notamment, vis-à-vis des déplacements.

Axe F : Favoriser les liens et l'ouverture aux autres, notamment par une politique culturelle ambitieuse

Axe G : Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21

Mettre en œuvre concrètement un projet de développement durable nécessite de prendre appui sur les forces vives et ressources du territoire et de miser sur la mobilisation et la participation du plus grand nombre

d'habitants. La réussite de l'agenda 21 du Trièves apparaît ainsi comme indissociable d'une prise de conscience tant individuelle que collective et d'une responsabilisation face aux questions de développement durable.

Cet enjeu de mobilisation et de participation citoyenne est d'autant plus fort que la géographie et les contraintes du Trièves peuvent apparaître comme pénalisants pour un tel projet de développement durable.

Il s'agit donc de miser sur l'engagement citoyen de tous en s'appuyant sur les pratiques existantes, le développement des lieux et temps d'échanges, des objectifs de sensibilisation et information déclinés à différents niveaux. Il s'agit également de cultiver les pratiques de concertation/participation, en permettant à tous d'accéder à l'information, de se mobiliser sur les projets et d'être acteur du Trièves.

Enfin, au-delà de cette ambition de mobilisation autour du devenir même du territoire, est également sous jacente la nécessité de placer l'agenda 21 du Trièves dans une dimension plus large de solidarité et d'investir aussi au plan local les problématiques et enjeux planétaires. Cette composante globale apparaît comme complémentaire de l'enjeu portant sur la mobilisation citoyenne et la gouvernance au plan local.

- IV – LES 6 ACTIONS VITRINES

Des actions « vitrines », au nombre de six, ont été choisies pour permettre à chacun d'expliquer l'Agenda 21 en l'illustrant concrètement et pour en promouvoir ses caractéristiques propres. Elles constituent en quelque sorte la bannière de l'agenda 21 du Trièves et contribuent à l'expliquer et le rendre lisible pour tous en lui donnant un caractère très concret. Le choix de ces actions s'est effectué sur proposition des participants et a été complété par les élus du SAT. Ces derniers ont convenu qu'elles recevront un soutien technique particulier pour le montage même du projet ou la mise en réseau des partenaires.

- L'accompagnement des porteurs de petits projets, des entreprises écologiques et des savoir-faire locaux (action A3).
- Le développement de la filière bois (action A8).
- La création d'un centre de formation, étude et démonstration, spécialisé en construction écologique (Action C1).
- La construction d'éco villages et aménagement d'éco sites (Action C6).
- La mutualisation des ressources foncières en Trièves (Action C7).
- La constitution d'un guichet unique dédié à la mobilité et aux déplacements alternatifs sur le territoire (Action D1).

- V – LA SUITE

La dimension évaluation ne sera pas oubliée dans la mise en œuvre de l'agenda 21.

L'objectif **d'amélioration en continu** de l'agenda 21 constitue un des points importants de celui-ci. Par une évaluation permanente des actions conduites, comme par l'intégration de nouveaux apports, l'Agenda 21 sera un guide pour le territoire, permettant l'enrichissement et l'amélioration de la démarche. Pour s'assurer de son plein succès, l'évaluation devra être basée sur l'utilisation d'outils simples et compréhensibles par tous.

Le Forum 21 sera réuni 1 à 2 fois par an pour faire le point de l'avancement concret de ce chantier capital pour le territoire.

**- V - La synthèse de l'agenda 21 du Trièves
et de ses actions en une page :**

L'Agenda 21 du Trièves :
 « habiter, travailler, se divertir et agir en Trièves,
 territoire ouvert sur ses voisins et sur le monde »

Axe A : Favoriser une économie locale, solidaire et respectueuse de l'environnement

Axe B : Gérer et préserver les ressources, la biodiversité et les paysages

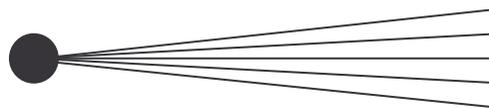
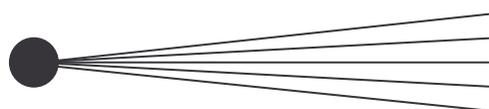
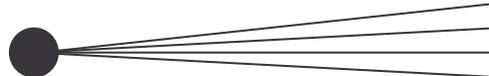
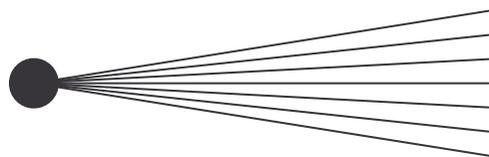
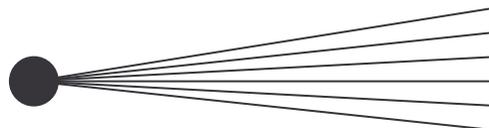
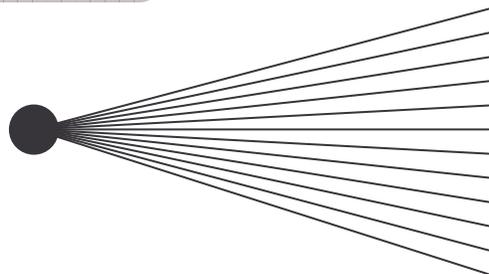
Axe C : Répondre à la demande en logement du Trièves, en favorisant l'habitat écologique

Axe D : Améliorer la mobilité de tous les habitants via des modes de transports alternatifs

Axe E : Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement

Axe F : Favoriser les liens et l'ouverture aux autres, notamment par une politique culturelle ambitieuse

Axe G : Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21



- A1 - Commande publique et développement durable ▲ ●
- A2 - Promotion du télétravail et de la téléformation ● ▲
- A3 - Accompagnement des porteurs de petits projets et d'entreprises écologiques ●
- A4 - Références communes environnementales, architecturales et paysagères pour les bâtiments ▲ ● ■
- A5 - Soutien aux productions locales et à la vente de produits locaux ●
- A6 - Soutien au tourisme en Trièves dans ces dimensions écologique et agro-touristique, durable et adapté ●
- A7 - Valorisation de la biomasse ●
- A8 - Développement de la filière Bois ▲ ● ■
- A9 - Production de bio carburants ■
- A10 - Coopérative locale de promotion des savoir-faire et richesses du territoire ■
- A11 - Aide au maintien et à l'installation de commerçants ● ▲
- A12 - Emplois Formation Insertion ●

- B1 - Création d'un service environnement ●
- B2 - Promotion des Energies Renouvelables et des économies d'énergies ▲ ● ■
- B3 - Maîtrise des risques et des pollutions ●
- B4 - Programme de gestion durable de l'eau ▲ ●
- B5 - Gestion concertée des espaces naturels ▲ ● ■
- B6 - Charte paysagère concertée ●

- C1 - Création d'un centre de format°, de recherche et de démonstrat° spécialisé en construct° écologique ■ ■
- C2 - Promotion de l'habitat écologique et collectivités locales ▲ ●
- C3 - Renforcement de l'offre en logement ▲ ●
- C4 - Offre en logements à loyer modéré ▲
- C5 - Coopérative sociale du logement ■
- C6 - Eco village de St Paul les Monestier ▲
- C7 - Mutualisation des ressources foncières en Trièves ▲ ●

- D1 - Guichet unique pour une mobilité alternative ■ ●
- D2 - Covoiturage ■
- D3 - Lignes de transports collectifs ●
- D4 - Trajets domicile-école ■

- E1 - Action sociale dans les communes (CCAS) ▲
- E2 - Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale ●
- E3 - Coordination des actions pour les personnes âgées ●
- E4 - Observatoire de la qualité de vie ●
- E5 - Voisins relais en Trièves ■

- F1 - Formaliser les échanges avec l'agglomération ▲ ●
- F2 - Charte d'accueil en Trièves ● ▲
- F3 - Patrimoine et culture ●
- F4 - Coopération Nord Sud ▲ ● ■ ■
- F5 - Accueil handicapés ■ ●

- G1 - Sensibilisation et promotion du Développement Durable ▲ ● ■
- G2 - Démonstration et valorisation par l'exemple ▲ ● ■ ■
- G3 - Un Forum permanent pour l'agenda 21 ● ■
- G4 - Information et formation des jeunes ● ■

Pilotage

- ▲ Communal (19)
- Intercommunal (34)
- Associatif (14)
- Privé (8)

- VI – LES FICHES ACTIONS

Lecture d'une fiche action :

Rappel de l'axe de déclinaison de l'agenda 21 (ex. Favoriser les liens et l'ouverture aux autres,...)

Titre et n° de l'action



**Nouvelle
Action !**

Le caractère de l'action est précisé (action « nouvelle », action prolongeant une initiative existante : « action à amplifier », action illustrant l'agenda 21 du Trièves : « action vitrine »)

Environnement

Economique

Social

Les impacts de l'action sur chacune des 3 composantes du DD sont indiqués et montrent comment l'action s'inscrit bien au cœur des 3 sphères du DD.

L'idée :

Ce paragraphe précise le contexte dans lequel l'action a été proposée : Quels en sont les objectifs et la finalité ? Quels sont les constats de départ ? Quelle est la vocation de cette action ? Conserver l'idée qui a prévalu à la construction progressive d'un projet permet d'en retrouver le sens et l'origine, le lien avec le développement durable, et parfois d'en repositionner le contenu ou les moyens.

Les moyens à mettre en œuvre pour décliner ou simplement engager l'action :

Ce sont ceux qui ont été proposés par les participants, complétés par les remarques de la cellule opérationnelle, des élus et des partenaires extérieurs. Ils seront à compléter au moment de la réalisation de l'action.

Les résultats attendus :

Ce paragraphe a pour vocation de faire réfléchir à la question de l'évaluation : « en quoi, on verra qu'on a réussi ? » « Qu'est-ce qu'on attend comme résultats visibles ? ». Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont proposés.

Pilote, maître d'ouvrage et partenaires :

Il s'agit d'identifier clairement qui va être chargé d'initier l'action et/ou la mettre en œuvre et la suivre». Les actions proposées peuvent relever de l'action publique comme de l'initiative individuelle. Elles peuvent relever de différents niveaux d'intervention en fonction des domaines de compétences des communes, communauté de communes, groupement d'intercommunalités, département ou région. Il peut s'agir d'un pilotage mixte entre structure(s) publique(s) et acteurs privés. Il peut également s'agir d'une action menée par une association, un collectif d'habitants ou une entreprise privée.

Les partenaires sont ceux qui pourront être sollicités au titre de l'action : il s'agit des parties prenantes dont l'implication aura une incidence sur la réussite de l'action. Les principaux partenaires qu'il faudra songer à mobiliser lors de la mise en œuvre sont indiqués.

Calendrier :

L'ensemble du programme d'actions a pour finalité d'être mis en œuvre dans un délai de 3 à 5 ans. Pour chaque action, est donc précisé le caractère opérationnel : les actions à court ou moyen terme peuvent être mise en œuvre « aisément et rapidement » et ne nécessitent pas d'études complémentaires particulières ou d'une nouvelle décision politique forte. Les actions à plus long terme impliquent un nouveau temps de maturation que ce soit sur un plan technique (étude de faisabilité plus fine par ex.) ou sur un plan décisionnel.

Financement :

Ce paragraphe propose des pistes pour mobiliser des partenaires financiers et indique éventuellement des budgets prévisionnels de mise en œuvre pour les premières étapes.

AXE A Favoriser une économie locale solidaire et respectueuse de l'environnement.

Enjeux

- Permettre un développement des activités économiques et humaines qui soit respectueux de l'environnement et prenne appui sur les ressources locales et l'emploi local
- Assurer l'ouverture du territoire

Actions principales

- ↳ Commande publique et Développement Durable
- ↳ Télétravail et téléformation
- ↳ Accompagnement des porteurs de petits projets, entreprises écologiques et savoir faire locaux
- ↳ Normes environnementales, architecturales et paysagères pour les bâtiments
- ↳ Soutien aux productions locales et à la vente de produits locaux
- ↳ Soutien au tourisme en Trièves dans ces dimensions écologique et agro-touristique, durable et adapté
- ↳ Valorisation de la biomasse, de la filière bois et de la production de biocarburants.

Autres actions à mener

- ↳ Coopérative locale de promotion des savoirs faire et richesses du territoire
- ↳ Aide au maintien et à l'installation de commerçants
- ↳ Emploi, formation, insertion

A1 - Commande publique et développement durable	18
A2 - Promotion du télétravail et téléformation	19
A3 - Accompagnement des porteurs de petits projets, entreprises écologiques et savoir- faire locaux	20
A4 - Références environnementales, architecturales et paysagères communes pour les bâtiments	21
A5 - Soutien aux productions locales et à la vente de produits locaux	22
A6 - Soutien au tourisme en Trièves dans ces dimensions écologique et agro-touristique, durable et adapté	23
A7 - Valorisation de la biomasse.....	24
A8- Développement de la filière Bois	25
A9 - Production de bio carburants.....	26
A10 - Coopérative locale de promotion des savoir- faire et richesses du territoire	27
A11 - Aide au maintien et à l'installation de commerçants.....	28
A12 - Emplois Formation Insertion	29

A1 - Commande publique et développement durable



Nouvelle Action !

Environnement

Développer une culture de la prise en compte de l'environnement dans la commande publique, y compris pour les transports.

Economie

Encourager l'innovation, réaliser des économies en prenant en compte le coût global.

Social

Prendre en compte les facteurs sociaux lors des achats publics.

L'idée :

Les collectivités locales du Trièves constituent un marché économique important qui agit sur la qualité du territoire et peut largement influencer sur l'offre.

L'idée est donc d'amener les collectivités du territoire à intégrer dans les cahiers des charges des critères favorisant le développement durable. L'objectif est d'orienter ainsi les marchés vers des fournisseurs respectueux des principes du développement durable dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale.

Il s'agit aussi pour les collectivités d'être exemplaires et de montrer le chemin aux autres acteurs du territoire.

Les moyens :

- Organisation tous les ans d'une formation pour les fonctionnaires et élus du territoire : aide à la rédaction de cahiers des charges et intégration des principes du DD.
- Organisations régulières d'actions de sensibilisation des élus à travers des actions de communication et de promotion de ce qui se fait sur le territoire ou à proximité (valeur de l'exemple). L'intervention d'un « expert » de renommée nationale pourrait être envisagé pour mobiliser les élus.
- Edition d'un guide à l'usage des collectivités du Trièves en s'appuyant sur les réalisations d'autres collectivités.
- Participation au réseau technique des villes durables (RAEE)
- Bilan annuel des actions conduites sur le Trièves - échanges d'expériences et actualisation.

Cette action pourra être mise en œuvre par le Service Environnement du SAT.

Elle pourra également porter sur le domaine des transports et être étendue aux règles d'urbanisme (voir fiche A4).

Les résultats attendus :

- des projets publics intégrant au mieux les principes du DD.
- des entreprises plus respectueuses des principes du développement durable.

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT en tant qu'animateur et promoteur auprès des autres collectivités ; les Communautés de communes, les communes et le SAT pour la mise en œuvre.

Partenaires : les collectivités locales (communes, Communautés de communes) volontaires, RAEE (réseau des clubs de villes durables), CNFPT, DDE, CG 38 et Perception.

Calendrier :

A mettre en œuvre dès que possible.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : RRA, ADEME, CG38, CNFPT.

Estimation budgétaire : 1000 € par an pour la formation ; à préciser pour les autres volets.

A2 - Promotion du télétravail et téléformation



Action à amplifier !

Environnement

Diminuer les déplacements domicile- travail.

Economie

Encourager l'innovation et développer l'économie locale.

Social

Favoriser l'accès pour tous à la formation, permettre de meilleures conditions de vie et une meilleure disponibilité sur le Trièves.

L'idée :

Le travail à distance, le télétravail et la téléformation sont des moyens de développement de l'économie locale, vecteur d'innovation et d'activités nouvelles tout en permettant de diminuer la mobilité domicile – travail.

L'idée est de créer les conditions permettant le développement de nouvelles activités sur le territoire en s'appuyant sur les technologies de l'information et la communication.

Les dimensions de ce projet peuvent être multiples :

- Téléformation ou la formation à distance permettant aux populations du Trièves d'avoir un accès facilité à une offre de formation.
- Télétravail, travail à distance, travail nomade permettant aux salariés de travailler, une partie de leur temps de travail, à domicile ou dans un centre équipé.
- Télé services permettant d'offrir à des TPE du secteur tertiaire des conditions d'accueil adaptées (mutualisation des moyens).

Le projet s'inscrit dans le prolongement des initiatives communales déjà engagées et vise à les étendre à l'ensemble du territoire.

Les moyens :

- Alimentation de tout le Trièves en haut débit
- Optimisation des moyens existants sur le territoire permettant la mise à disposition de salle de conférences et vidéoconférences, l'organisation de téléformation l'ouverture de lieux d'échanges entre actifs à domicile, ...
- Communication et promotion sur ces moyens dans et hors du Trièves.
- Ouverture d'une pépinière d'entreprises et d'un centre de télétravail permettant l'installation de télétravailleurs sur le Trièves.
- Bilan et évaluation annuelle.

Les résultats attendus :

- Délocalisation des emplois sur le Trièves;
- Développement de nouvelles initiatives et de nouveaux emplois
- Diminution des déplacements domicile travail

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT pour la partie animation, au titre de la compétence emploi – formation - insertion

Maîtrise d'ouvrage : Les communautés de communes (compétence économie), les communes et les organismes de formation pour la téléformation

Partenaires : CG38, entreprises privées, maison de retraite « âge d'or », ...GRETA et organismes de formation, PNRV.

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme pour la partie « optimisation des moyens » et « alimentation haut débit ».
- Action à étudier plus précisément pour la partie pépinière – centre d'activités : supposera des études complémentaires.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : DIACT, CG38, RRA.

Estimation budgétaire : à renseigner

**A3 -
Accompagnement
des porteurs de
petits projets,
entreprises
écologiques et
savoir- faire locaux**



Environnement
 limiter les pollutions
 sur le territoire.

Economie
 Encourager
 l'innovation et
 développer
 l'économie locale.

Social
 Sensibiliser les chefs
 d'entreprises au
 développement
 durable et à
 l'environnement.

L'idée :

L'économie locale est fortement appuyée sur des entreprises individuelles (60% des entreprises) qui constituent des acteurs majeurs pour préserver et créer des emplois. Pourtant, les porteurs de petits projets considèrent que l'accueil qui leur est réservé sur le territoire est globalement insatisfaisant, en tout cas mal adapté à leurs attentes. Par ailleurs, la prise en compte de l'environnement est globalement assez faible dans les entreprises du territoire.

L'agenda 21 doit être l'occasion d'améliorer l'accueil des porteurs de petits projets qui sont de véritables créateurs de richesses sur le territoire. Cet accueil doit être l'occasion de les conduire vers une meilleure prise en compte de l'environnement dans leur installation tout en veillant à ne pas s'appuyer sur les seuls critères économiques à court terme.

L'identité du Trièves est étroitement liée à son environnement et cette dimension constitue un réel argument pour les entreprises lors de leur choix d'implantation. A travers une prise en compte des critères environnementaux dans l'aide à l'implantation, il s'agit aussi de consolider la promotion de l'image « Environnement » du Trièves au sein des entreprises. La notion de savoir- faire locaux sera elle aussi à valoriser.

Les moyens :

- Optimisation du service accueil des porteurs de petits projets : mission de conseil et d'assistance prenant aussi en compte les critères environnementaux.
- Réalisation d'une campagne de promotion économique du Trièves valorisant les dimension écologie et TPE : plaquette, salon, presse.
- Adaptation des critères d'aides des collectivités locales en lien avec les principes du développement durable (création d'un groupe de travail ad hoc).
- Création d'une bourse à l'initiative permettant de doter une entreprise nouvellement implantée en regard des critères du développement durable.
- Financement des projets sous forme de micro crédits (cf. fiche A8).
- Mise en réseau des entreprises du territoire valorisant les savoir- faire locaux.
- Bilan et évaluation annuelle.

Les résultats attendus :

- Création d'emploi sur le Trièves.
- Développement de nouvelles initiatives et de nouveaux emplois, porteurs d'une dimension écologique.
- Diminution de l'empreinte écologique du secteur économique.

Pilote et partenaires :

Pilote : communauté(s) de communes.

Partenaires : les communautés de communes, la CCI, RAEE, vecteur activités, CET, EREF, banques investies dans les fonds éthiques.

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme.
Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement

Partenaires, sources de financement pressentis : DIACT, CG38.

Estimation budgétaire : à préciser.

**A4 - Références
environnementales,
architecturales et
paysagères
communes pour les
bâtiments**



Environnement
Réduire l'empreinte
écologique des zones
d'activités du
territoire.

Economie
Créer des emplois
potentiels locaux
dans les métiers du
bâtiment
Appréhender le coût
global de l'intégration
de tels critères.

Social
Sensibiliser les
acteurs économiques
aux enjeux
environnementaux.

L'idée :

L'idée générale est de répondre à un développement économique respectueux de l'environnement, favorisant également la promotion d'une image « environnement » du territoire. Dans un 1^{er} temps, il est proposé de définir des normes environnementales, architecturales et paysagères pour les trois zones d'activités intercommunales du territoire. A terme, tous les bâtiments pourraient être concernés (bâtiments à vocation économique, industrielle, artisanale ou agricole, bâtiments d'habitation, bâtiments publics) en intervenant sur l'évolution de la réglementation des documents d'urbanisme du territoire.

Les moyens :

- Définition de références environnementales, architecturales et paysagères pour les zones d'activités intercommunales du territoire, pouvant également être appliquées sur des zones de maîtrise communale
- Création d'un groupe de travail associant les personnes et structures référentes en matière d'aménagement et urbanisme, règlements de zones d'activités, références environnementales et architecturales de bâtiments (CCI, CAUE, architectes conseils, commission d'urbanisme intercommunale, ...)
- Réflexion sur les enjeux en matière d'aménagement de zones d'activités et d'accueil d'entreprises
- Objectifs stratégiques à préciser et faire valider par les élus
- Mise en œuvre et suivi, notamment en renforçant le rôle des architectes conseils et en assurant la promotion de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets concernés
- Information et sensibilisation des acteurs sur la démarche
- Formation des artisans et professionnels concernés par la mise en œuvre opérationnelle des prescriptions environnementales, architecturales et paysagères.

Les résultats attendus :

Des zones d'activités intégrant les références environnementales (critères de qualité architecturale, paysagère et respect de l'environnement) :

- Nombre de nouvelles entreprises respectant les références proposées (emplois créés, CA, part de budget alloué,...)
- Nombre de permis de construire délivrés, proposant des mesures d'intégration significatives

Pilote et partenaires :

Pilote : CET ou SAT (commission intercommunale d'urbanisme du SAT)

Maîtrise d'ouvrage : CdC concernées par les ZA intercommunales, communes concernées par l'aménagement de zones communales

Partenaires : représentants d'entreprises locales et du secteur économique, architectes conseils, CAUE, CCI, chambre d'agriculture, SITADEL....

Calendrier :

Action programmable à court terme, à engager pour donner de la cohérence aux actions concernant l'intégration paysagère du bâti agricole

- *Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)*
- Voir aussi : actions B6 (charte paysagère concertée), B9 (incitation des collectivités pour développer l'habitat écologique)

Financement :

Budget d'animation du groupe de réflexion et de suivi + communication (environ 15 000 € année n)

A5 - Soutien aux productions locales et à la vente de produits locaux



Nouvelle Action !

Environnement

Respecter l'environnement dans les pratiques agricoles.

Economie

Consolider les exploitations agricoles.

Social

Intégrer plus fortement les agriculteurs dans la vie locale.

L'idée :

L'agriculture du Trièves est reconnue pour sa qualité (agriculture biologique, productions locales diversifiées et valorisées sous des étiquettes diverses, ...).

Afin de consolider une agriculture durable sur le territoire du Trièves, l'idée est de soutenir et promouvoir les productions locales de qualité, garante de la qualité du territoire du Trièves : développement de filières agricoles respectueuses de l'environnement, création de points de ventes locaux, création d'une marque collective.

Au delà des actions uniquement agricoles, il s'agit aussi de soutenir et promouvoir les productions locales respectueuses de l'environnement du Trièves et porteuses de richesse pour l'économie locale : activités forestières, ressources pour l'habitat écologique (chanvre et bois), services.

Les moyens :

- Etude sur l'offre locale : recensement et inventaire de l'offre de produits, des producteurs engagés, identification des projets (marché, points de vente, ...) / prestataire extérieur
- Identification des prolongements possibles :
 - o Etude pour création d'une marque collective Trièves (via prestataire extérieur)
 - o Développement de points de ventes locaux (charte de qualité).
- Mise en réseau de l'offre de produits locaux et promotion, notamment lors des manifestations locales.
- Campagne de sensibilisation auprès des autorités locales et des milieux touristiques.
- Sollicitation de la chambre d'agriculture sur le soutien à des filières spécifiques (chanvre, agriculture biologique, biocarburants, ...).
- Création d'un point de vente collectif en partenariat avec l'agglomération grenobloise.
- Bilan et évaluation annuelle.

Les résultats attendus :

- Une meilleure valorisation des produits locaux
- Une profession valorisée et mieux intégrée sur le territoire.

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT

Partenaires : la chambre d'agriculture, les communautés de communes, SITADEL, association promotion des produits du terroir, ADAYG.

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : CDRA.

Estimation budgétaire :

Etude initiale : 20 000€ - Etude marque Trièves : 20 000 € - Budget d'animation : chambre d'agriculture

**A6 - Soutien au
tourisme en Trièves
dans ces dimensions
écologique et agro-
touristique, durable et
adapté**



Action à
amplifier !

Environnement

Développer un tourisme respectueux des ressources naturelles du territoire.

Economie

Contribuer au développement de l'économie et de l'emploi local.

Social

Permettre l'épanouissement de tous et préserver l'authenticité du territoire.

L'idée :

Le tourisme constitue une activité économique à part entière, porteuse de richesses économiques et sociales importantes. Ces impacts sur le territoire sont souvent majeurs, tant en terme d'environnement et d'aménagements que d'impacts sociaux (emplois précaires, déstructurations des sociétés, ...). Le Trièves souhaite donc être très attentif dans le développement de cette activité, avec le souci permanent du respect de l'environnement et des hommes.

L'idée est donc de développer un tourisme respectueux des valeurs du Trièves, autour de trois axes majeurs :

- Le tourisme durable, permettant le respect à long terme des ressources naturelles, culturelles, sociales.
- Le tourisme adapté aux handicapés, permettant une prise en compte du handicap dans le développement touristique (labellisation de certains établissements) et de fait une meilleure accessibilité des sites et des lieux publics pour les personnes âgées du Trièves.
- Le tourisme écologique et l'agrotourisme, permettant le développement de produits touristiques spécifiques (par exemple gîtes ruraux, gîtes panda, ...).

Les moyens :

- Campagne d'information régulière sur ces trois axes de développement souhaités, en direction de tous les acteurs du tourisme et en partenariat avec les OT (média, site Internet,...).
- Programme de formation des acteurs locaux sur le tourisme durable, le tourisme adapté, les produits du tourisme écologique et de l'agrotourisme.
- Echanges de pratiques et d'expériences :
 - o Organisation annuelle d'une visite du territoire pour les acteurs du tourisme (Eductour) : présentation d'expériences significatives sur le territoire.
 - o Réseau Extranet d'échanges, animé par le CET
- Etude pour soutien aux hébergeurs favorisant ce type de tourisme (gîtes panda, label tourisme adapté, ...).
- Bilan et évaluation annuelle.

Les résultats attendus :

- Une culture partagée du tourisme en Trièves.
- Une mise en réseau des acteurs intervenant dans ces types de tourisme.
- Une dynamique favorable à l'émergence de projets respectueux des valeurs du territoire.

Pilote et partenaires :

Pilote : le CET ; les communautés de communes pour la partie promotion.

Partenaires : les OT, les communautés de communes, CG Isère, Gîtes de France, PNR Vercors, « découverte autrement », chambre d'agriculture, accueil paysan, Isère cheval vert., les partenaires privés.

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme.
- Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

- Partenaires, sources de financement pressentis : CDRA.
- Estimation budgétaire :
 - 10 000 €/an pour dimension promotion – formation
 - A définir pour soutien aux hébergements

A7 - Valorisation de la biomasse



Nouvelle action !

Environnement

Optimiser la biomasse utilisée et participer ainsi à lutter contre l'effet de serre

Economie

Diversifier les débouchés agricoles
Créer des filières de valorisation locale

Social

Soutenir les activités locales traditionnelles.

L'idée :

Des sous produits issus de l'activité agricole, forestière ou de l'exploitation de la biomasse peuvent être, aujourd'hui, davantage valorisés. Il s'agit de raisonner sur « le cycle de vie » de la matière première et sur sa valorisation à chaque étape de sa vie (production, transformations, élimination). Aujourd'hui, cette valorisation prend son sens avec, par exemple, l'utilisation de copeaux de bois issus de menuiseries pour du chauffage, celle d'amidons ou d'huiles issus de la transformation de productions agricoles, ...

L'idée est donc de chercher à valoriser globalement l'ensemble de la « biomasse³ » du Trièves à des fins autres qu'alimentaires et, dans ce cadre, développer différents axes et rechercher parallèlement de nouveaux débouchés. Parmi les filières de valorisation, deux sont déjà être identifiées, comme porteuses d'enjeux pour le devenir du territoire : la filière bois et les bio carburants (voir fiches A7B-A7c)

Les moyens :

Réflexion globale sur la biomasse en Trièves et sa valorisation locale

- Rencontre entre acteurs et maîtres d'ouvrage impliqués dans les filières de valorisation existantes du bois énergie et du bois utilisé comme matériau de construction
- Réflexion collective à partir de l'analyse du potentiel biomasse du Trièves et des prolongements possibles : gisements non valorisés, filières potentielles à créer. Un inventaire sera réalisé auprès des producteurs agricoles, des exploitants forestiers.
- Etudes d'opportunité à mener + étude de marché en fonction des débouchés envisagés (à confier à un prestataire extérieur)
- Choix des axes à développer et sollicitation de l'ADEME au titre de conseil dans le cadre du programme AGRICE sur les filières de la valorisation organique permettant d'optimiser l'élimination des déchets, les filières des « agro ressources » comme les bio carburants, etc.
- Choix ou création d'une structure ad hoc pour le montage et le portage des filières associant partenaires publics et privés (CET ou collectivités - syndicat de producteurs ou autres acteurs privés)

Les résultats attendus :

De nouvelles filières de valorisation, spécifiques aux productions locales

- Indicateur à rechercher avec le groupe de travail et, en sollicitant l'ADEME => ex. volume de biomasse valorisé traduit en litres de pétrole économisés (voir cohérence avec autres indicateurs choisis et outil de suivi)

Pilote et partenaires :

Pilote : SAT ou groupement des 3 CdC

Partenaires : chambre d'agriculture et autres partenaires agricoles (réseau du SPAD), CET, associations de producteurs, associations locales (« Vivre en Trièves »...), RAEE, ADEME (programme AGRICE)

Calendrier :

Action à mettre en œuvre dès que possible pour la phase analyse et investigations. Calendrier des filières de valorisation à définir sur du moyen, long terme.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : analyses et étude de marché (Chambre d'agriculture ou Conseil Général) - développement de filières de valorisation : ADEME dans le cadre des appels à projets du programme AGRICE.

Estimation budgétaire :

Budget d'animation du groupe de réflexion

Budgets filières à affiner en fonction des choix retenus (financements possibles des filières de valorisation énergétique : Conseil Régional ou ADEME)

³ (3) Biomasse : ensemble de la matière vivante. Ici, il s'agit des produits organiques végétaux ou animaux (fumier, lisier, boues d'épuration, copeaux de bois...) qui peuvent être transformés en énergie ou en engrais.

A8- Développement de la filière Bois



Action
vitrine

Environnement

Participer à lutter contre l'effet de serre à travers la filière du bois énergie (économiser les énergies non renouvelables).

Economie

Soutenir les filières de valorisation du bois à production locale (création d'emplois).

Social

Soutenir les activités locales et traditionnelles. Promouvoir les énergies renouvelables, produites localement, auprès de la population.

L'idée :

La filière bois constitue aujourd'hui un axe fort du développement local triévois, assurant tout à la fois, la préservation et la valorisation des milieux et des paysages ainsi que la pérennisation d'une filière économique jusque là en déclin. La charte forestière départementale signée avec les partenaires locaux comprend différents volets parmi lesquels la valorisation du bois matériau constitue un axe majeur. Aujourd'hui les collectivités locales s'impliquent également fortement dans la valorisation énergétique de cette ressource (4 chaufferies bois en cours de construction), assurant ainsi la promotion des énergies renouvelables, leur production locale et incitant acteurs et partenaires du territoire à soutenir également cette filière. L'objectif est placer les actions menées avec la charte forestière, dans le cadre spécifique de l'agenda 21, c'est-à-dire de les inscrire dans une perspective élargie prenant en compte toutes les dimensions du développement durable et, notamment, impliquant plus largement la population et les acteurs locaux.

Les moyens :

En référence avec les actions déclinées dans le cadre de la charte forestière, visant à dynamiser la production de bois (meilleure gestion de l'exploitation) et à diversifier les débouchés en s'appuyant sur des filières innovantes :

- Construction de la plateforme bois à St Michel Les Portes (tri, séchage, stockage)
- Promotion des chaufferies bois par leur usage dans les bâtiments publics (4 chaufferies construites dans le domaine public)
- Sensibilisation de la population et des acteurs de la construction aux usages du bois (énergie, matériaux)

Parmi les actions à mener ou développer :

- Généralisation de l'usage du bois dans la construction à travers des prescriptions d'urbanisme réglementaire (bois énergie, bois matériau), en lien avec des références architecturales, environnementales et paysagères (voir fiche A4)
- Développement de filières d'approvisionnement bois énergie pour les particuliers (plaquettes, granulés, stères,...)
- Formation des artisans (métiers de la construction, du bâtiment, chauffagistes) à l'usage du bois matériau et du bois énergie (cf. fiche C1)
- Suivi et évaluation de l'évolution des pratiques en matière de modes de chauffage (part bois énergie) et de construction.

Les résultats attendus :

Des habitants plus sensibles à l'utilisation du bois produit localement, comme matériau de construction ou mode de chauffage.

Parmi les indicateurs : le volume ou le tonnage de bois utilisé pour le chauffage et la part provenant directement du territoire. Le nombre de chaufferies bois publiques ou privées construites en 5 ans, l'évolution du volume d'activité des artisans et constructeurs spécialisés dans le bois peuvent également être considérés.

Pilote et partenaires :

Pilotage mixte : SAT - CET - propriétaires privés et publics.

Partenaires : représentants des propriétaires locaux (syndicat de forestiers, propriétaires privés), ONF, AGEDEN et ADEME, Conseil Général de l'Isère, CdC, communes et organisations locales, représentants des artisans des métiers de la construction et du chauffage.

Calendrier :

Action en cours, à poursuivre et amplifier dès que possible, avec un partenariat AGEDEN renforcé.

Financement :

Voir charte forestière.

A9 - Production de bio carburants



Environnement

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Optimiser l'utilisation de la biomasse locale et économiser les ressources énergétiques non renouvelables.

Economie

Diversifier les débouchés agricoles. Créer des filières de valorisation locale.

Social

Sensibiliser la population aux enjeux énergétiques et de pollution par les transports motorisés.

L'idée :

Les « bio – carburants », réalisés à partir de la transformation de productions agricoles (tournesol, colza,...) sont aujourd'hui exclusivement utilisés par les agriculteurs à des fins professionnelles. Pourtant ils offrent une alternative locale et peu polluante au pétrole et ses dérivés, à l'origine d'1/3 des émissions de gaz à effet de serre dus aux déplacements motorisés. L'idée est de réfléchir à la manière de développer et soutenir une filière de bio carburants dans le Trièves qui permette de limiter les émissions de gaz à effet de serre du territoire par un usage élargi, tout en offrant une source de diversification aux agriculteurs locaux.

Les moyens :

- Création d'un groupe de travail réunissant transporteurs, agriculteurs et collectivités locales impliquées afin d'étudier les possibilités de développer, soutenir et promouvoir une filière locale de bio carburants
- Échange de pratiques avec des territoires voisins (Vercors) et mise en réseau, visant à sensibiliser les acteurs et enrichir les réflexions
- Réalisation d'une étude globale portant sur les modalités pratiques de mise en œuvre d'une telle filière, avec l'appui méthodologique et technique de la chambre d'agriculture
- Réflexion sur les impacts et risques d'un tel projet, vis-à-vis de conflits d'usage, de gestion des espaces, de risques (biodiversité, OGM,...).

Les résultats attendus :

- Introduction de biocarburants comme alternative aux dérivés du pétrole pour alimenter les véhicules à moteur
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre produits par la combustion des dérivés du pétrole

Pilote et partenaires :

Pilote : Chambre d'Agriculture

Partenaires : ADEME, partenaires agricoles (réseau du SPAD), SAT, associations de transporteurs, RAEE, Conseil Général de l'Isère, Conseil Régional Rhône Alpes.

Calendrier :

Action programmable à court ou moyen terme pour la phase analyse et investigations.
Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : ADEME (programme AGRICE) et Région Rhône Alpes. Chambre d'agriculture, Conseil Général.

Estimation budgétaire : dans un premier temps, animation par la Chambre d'Agriculture (pas de budget spécifique à dégager).

**A10 - Coopérative
locale de promotion
des savoir-faire et
richesses du
territoire**



**Nouvelle
Action !**

Environnement
Mieux valoriser les
ressources du
territoire.

Economique
Soutenir l'économie
locale et les emplois
locaux.

Social
Développer l'économie
solidaire.

L'idée :

Il s'agit de créer une structure associative qui soit l'interface entre offre et demande du territoire dans le domaine des services à la personne, petits et moyens travaux ou autres prestations pouvant être réalisés par des « actifs indépendants » et répondant aux besoins de la population du Trièves. Cette structure aura pour vocation de mettre en relations compétences, ressources locales et besoins du territoire. Elle permettra de réguler l'offre et la demande, organiser et diffuser l'information sur les services proposés, dynamiser certaines filières locales ou secteurs d'activités (construction artisanale, bâtiments, aide à la personne,...) et promouvoir l'économie locale.

Les services et prestations proposés pourront être assurés par les artisans traditionnels, organisés au sein d'une structure de type Coopérative. Celle-ci permettra ainsi d'offrir aux actifs (pour lesquels la création d'une entreprise est un pas difficile à franchir) un statut légal leur garantissant, par exemple, des ouvertures de droits sociaux.

Les moyens :

- Groupe de travail sur le projet afin d'identifier les besoins et l'offre de services et autres prestations du territoire : étude d'opportunité puis de positionnement et faisabilité économique (diagnostic + analyse, ...)
- Constitution d'une Coopérative solidaire d'« actifs indépendants » (élaboration de statuts, établissement de règles de fonctionnement, etc.) en s'inspirant du fonctionnement des banques du temps (Turin, Barcelone) - systèmes d'échanges de services non monétaires – des SEL et des sociétés de portage salarial
- Recherche de partenaires financiers, en développant l'idée de s'appuyer sur des fonds socialement responsables de façon à financer des microprojets ou accompagner des petits porteurs de projets qui n'ont pas accès au crédit (aide à l'installation d'artisans, soutien d'une filière locale).
 - o Cf. action A3. S'inspirer du mode de fonctionnement et financement de la caisse solidaire du Nord Pas de Calais (www.caisse-solidaire.org)

Les résultats attendus :

- Satisfaction des besoins de la population en matière de petits ou moyens travaux, services à la personne et autres prestations à faible potentiel économique.
- Création d'une activité économique, profitant à des « actifs indépendants » et dynamisant des filières traditionnelles encore peu reconnues (artisanat, construction traditionnelle, réhabilitation de l'ancien, ...).
- Nombre d'adhérents, nombre de missions réalisées chaque année, nombre d'habitants bénéficiaires /an.

Pilote et partenaires :

Pilote : les associations locales (Adèle, SEL locale) impliquées dans l'initiative (création de la coopérative)

Partenaires : CET, CCI, chambre des métiers, Conseil Général, Vivial (plateforme départementale des associations de services aux particuliers) et la Métro au titre de conseil et expertise en économie sociale et solidaire (www.alpessolidaires.org)

Calendrier :

Action programmable à court ou moyen terme

Action perçue comme non prioritaire lors de la concertation

Financement

Partenaires, sources de financement pressentis : Conseil Régional Rhône Alpes (cf. mode de financement de la caisse solidaire du Nord Pas de Calais)

Budget d'animation et de montage du projet à prévoir 20 000 €/an

**A11 - Aide au
maintien et à
l'installation de
commerçants**



**Action à
amplifier !**

Environnement

Développer une activité commerciale permettant de limiter les déplacements.

Economie

Contribuer au développement de l'économie et de l'emploi local.

Social

Favoriser le maintien d'une vie sociale locale.

L'idée :

La proximité des commerces et leur accessibilité sont un élément déterminant pour le développement et la qualité de vie sur un territoire rural.

Les trois bourgs centres disposent des principaux commerces sur le Trièves mais sont ailleurs très inégalement répartis, l'ensemble des communes étant toutefois desservi par au moins un commerce itinérant.

L'idée est de se donner les moyens d'aider au maintien voire à l'amélioration de ce niveau d'offres en matière de commerce, notamment en privilégiant lorsque cela est possible, les pas de porte.

Les moyens :

- Veille et suivi des évolutions des commerces ;
- Mise en place d'un système d'aide à l'installation et des mesures de protection des pas de porte (acquisition foncière).
- Réalisation d'une campagne de promotion du commerce équitable et des produits locaux.

Les résultats attendus :

- Le maintien du niveau de l'offre commerciale sur le Trièves, voire son amélioration et son accessibilité pour tous.

Pilote et partenaires :

Pilote : les communautés de communes et les communes.

Partenaires : le CET, la CCI pour le conseil en matière de mesures à mettre en place, plateforme d'associations de commerce équitable (Métro), chambre d'agriculture (association de promotion des produits du terroir), les unions commerciales (UECM, ...).

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme.
Action perçue comme non prioritaire lors de la concertation

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis :

Budget : à préciser

Promotion : 5 000 €/annuel

A12 - Emplois Formation Insertion



Action à amplifier !

Environnement

Limiter les déplacements et les migrations alternantes vers l'agglomération.

Economie

Développer l'économie et l'emploi sur le territoire.

Social

Favoriser l'accès pour tous à l'emploi. .
Favoriser la promotion sociale des habitants.

L'idée :

Les questions d'adéquation de l'offre et de la demande d'emplois, de qualification et de formation ou encore d'insertion sont au cœur des enjeux du développement durable. Le territoire du Trièves s'est à ce titre doté d'un service « Espaces Ressources Emploi Formation » qui vise à traiter les problèmes d'emploi, d'activités et de formation, particulièrement au regard des besoins du territoire. Sur le territoire il existe une offre de 120 emplois par an, or seulement 30% sont pourvus par la demande locale.

L'idée est de soutenir et renforcer ce service, afin de tendre vers une meilleure adéquation entre offre et demande, permettre un développement des emplois sur le territoire, une meilleure insertion des habitants et l'orientation vers les métiers porteurs localement.

Il s'agit aussi de favoriser le développement d'une offre en chantiers d'insertion, facilitant le retour à l'emploi.

Les moyens :

- Renforcement de l'EREF et de sa communication sur le territoire (savoir qui fait quoi) ;
- Mise en place d'actions de formation qualifiantes ou spécialisées pour répondre à l'offre d'emplois du territoire ;
- Accompagnement à la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Actions de sensibilisation vers les métiers porteurs ;
- Aide au développement d'une offre de chantiers d'insertion sur le territoire (tourisme, environnement, ...).

Les résultats attendus :

- Des compétences développées sur le territoire
- Un accès facilité à l'emploi pour tous sur le Trièves

Pilote et partenaires :

Pilote EREF

Partenaires ANPE, DDTEFP, chambres consulaires, Mission locale d'insertion, réseau d'associations d'insertion, associations type CET, Vecteur d'activités, ADELE, CTEF,...

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme.
Action *perçue comme non prioritaire lors de la concertation.*

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : CDRA, FSE

Estimation budgétaire : 35.000 €.

AXE B Gérer et préserver les ressources, la biodiversité, les paysages.

Enjeux

- Réduire les pollutions, préserver et économiser les ressources, développer les énergies renouvelables.
- Connaître, faire reconnaître, gérer et préserver la biodiversité et les paysages en favorisant la mutualisation et l'aide à la décision.
- Développer l'éducation à l'environnement et pérenniser un engagement citoyen

Actions principales :

- ↳ Création d'un Service Environnement pour le territoire
- ↳ Promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies
- ↳ Maîtrise des risques et des pollutions
- ↳ Programme de gestion durable de l'eau
- ↳ Gestion concertée des espaces naturels

Autres actions à mener :

- Charte paysagère concertée

B1 - Création d'un service environnement	31
B2 - Promotion des Energies Renouvelables et des économies d'énergies	32
B3 - Maîtrise des risques et des pollutions.....	33
B4 - Programme de gestion durable de l'eau.....	34
B5 - Gestion concertée des espaces naturels.....	35
B6 - Charte paysagère concertée	36

B1 - Création d'un service environnement



**Nouvelle
Action !**

Environnement
Gérer et préserver
les ressources
naturelles et
l'environnement

Economie
Mutualiser les
moyens et les
budgets pour la
préservation de
l'environnement.

Social
Sensibiliser
différents publics à
la préservation de
l'environnement.

L'idée :

L'environnement du Trièves constitue l'une de ses richesses majeures : ressources naturelles, paysages, biodiversité.

Pourtant, il n'existe pas aujourd'hui, à l'échelle du Trièves, de lieu de références, de suivi et de mise en oeuvre d'une politique environnementale globale.

L'idée est de créer un service spécialisé dans ce domaine, compétent pour proposer et mettre en oeuvre une politique globale de gestion et de préservation de l'environnement à l'échelle du territoire, autour de 6 missions :

- Veille et observation, notamment par la création d'un observatoire de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages
- Sensibilisation et éducation
- Mise en réseau et mutualisation de moyens des collectivités locales (tri des déchets, assainissement, énergies, ...)
- Conduites d'études en amont des aménagements ;
- Mise en oeuvre et expérimentation, par exemple en matière d'énergies, de pollutions, risques naturels, gestion concertée des espaces naturels, espaces naturels sensibles, gestion de zones avec conflits d'usages, etc.
- Bilan et évaluation.

L'esprit au cœur de ce service sera celui de la pédagogie, veillant à anticiper, convaincre et rallier les habitants aux actions conduites.

Les moyens :

- Constitution d'une commission ouverte habitants /élus force de propositions pour la politique globale de gestion et de préservation à conduire (sur la base du cadre de référence que constitue l'agenda 21).
- Rédaction des missions du service.
- Constitution du service au sein de la structure pilote ;
- Recrutement d'une personne à plein temps pour coordonner et mettre en oeuvre les actions envisagées ;
- Engagement des actions prioritaires.
- Bilan et évaluation annuels.

Les résultats attendus :

- Un développement des actions pour la préservation des ressources et de la biodiversité ;
- Une amélioration de la biodiversité sur le territoire du Trièves
- Une culture développée de la prise en compte de l'environnement dans les projets ;
- Une meilleure sensibilisation des différents publics à la préservation de l'environnement.

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT ou le regroupement des communautés de communes le cas échéant

Partenaires : les communautés de communes, AVENIR, DIREN, CG Isère, PNR Vercors, les communes, l'agence de l'eau, les associations locales.

Calendrier :

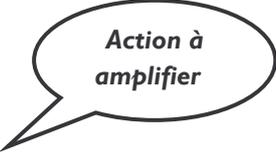
- Action programmable à court ou moyen terme
Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : CDRA, ADEME, CG Isère (TDENS).

Estimation budgétaire : un poste à plein temps (30 000 €/an) et le budget de fonctionnement lié (15 000 €/an)

**B2 - Promotion des
Énergies
Renouvelables et
des économies
d'énergies**



Action à
amplifier

Environnement

Economiser les ressources énergétiques non renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Economie

Réduire les dépenses énergétiques sur le long terme.

Social

Sensibiliser la population des enjeux énergétiques et favoriser l'accès de tous à des alternatives énergétiques.

L'idée :

L'idée est d'encourager davantage les acteurs du territoire à utiliser les énergies renouvelables et à engager parallèlement des économies d'énergies pour participer à une meilleure gestion des ressources d'environnement. Il s'agit notamment de sensibiliser les habitants, tant sur les enjeux globaux (épuisement des ressources) que vis-à-vis des solutions énergétiques proposées et de promouvoir davantage de sobriété en matière de consommation, notamment au niveau des exploitations agricoles.

Les moyens :

- Animation d'une instance de concertation, regroupant habitants et acteurs du territoire autour des questions énergétiques locales
- Formation des parties prenantes et artisans locaux (métiers de la construction, du bâtiment, chauffagistes,...)
- Information et sensibilisation des habitants en valorisant les actions et initiatives déjà engagées : étude AGEDEN réalisée (état des lieux des gisements en énergies renouvelables du territoire) – convention avec l'AGEDEN - permanence du Point Info Energie – actions menées dans le cadre de l'OPAH, etc.
- Accompagnement, conseil et suivi de programmes spécifiques (milieu agricole, acteurs économiques, secteur de l'habitat et du logement, etc.)
- Promotion des énergies renouvelables à travers les filières locales (ex. bois énergie – fiche A7)
- Réflexion sur l'opportunité d'un Contrat ATEnEE avec l'ADEME, en partenariat avec un territoire voisin type PNRV, CDRA, agglo (il s'agit d'actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique)

Les résultats attendus :

- Réduction globale des émissions de CO₂ du territoire (secteur de l'habitat, secteur économique, secteur du tertiaire,...)
- Diversification de l'offre et des solutions énergétiques sur le territoire afin d'encourager l'usage des énergies renouvelables et les économies d'énergies : nombre de dépôt de dossier de demandes de subventions au titre des ENR, nombre de demandes d'accompagnement auprès de point info énergie ou structure ressource équivalente, etc.

Pilote et partenaires :

Pilote : SAT

Partenaires : AGEDEN, Terre Vivante, ADEME, PNRV (relais du Parc)

Calendrier :

Action à mettre en œuvre dès que possible.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : Conseil Régional (CDRA), ADEME

Estimation budgétaire : animation et conseil en énergie (budget déjà engagé dans la contractualisation avec l'AGEDEN) => à renforcer si mise en place d'un contrat ATEnEE + actions de sensibilisation (financement ADEME) + budget communication à prévoir (plaquettes d'information, etc.).

B3 - Maîtrise des risques et des pollutions



Nouvelle Action !

Environnement

Préserver les ressources et richesses du territoire.

Economie

Contribuer à l'attractivité du territoire.

Social

Sensibiliser la population, renforcer la prise conscience par des actions de prévention et préserver la santé des habitants.

L'idée :

Le Trièves est soumis à des risques naturels et de pollutions des milieux dont les conséquences ne sont aujourd'hui pas perçues par la population, par manque d'informations et de sensibilisation. L'idée est de pallier cette lacune en réalisant, a minima, les documents d'information obligatoires et en les accompagnant d'une politique globale visant à sensibiliser les habitants, pour mettre en place une gestion participative des risques naturels et de maîtrise des pollutions. L'idée sera également d'initier un travail régulier de suivi des risques et des pollutions que subit le territoire de type veille écologique afin de regrouper l'information et l'analyser régulièrement.

Les moyens :

- Diagnostic de territoire : inventaire des informations disponibles en matière de risques naturels et pollutions (historique des pollutions écologiques rencontrées) et diagnostic pour définir les secteurs géographiques les plus sensibles (cf. étude réalisée par l'IRMA)
- Plans de Prévention des Risques à l'échelle de chaque CdC (sollicitation des services d'Etat pour obtenir les PPR)
- Accompagnement des communes ou groupements de communes :
- Documents d'information de la population sur les risques majeurs (DICRIM)
- Plans Communaux de Sauvegarde ou Plans Intercommunaux, dans un 1er temps pour les secteurs les plus à risques
- Sensibilisation de la population (campagne d'information lors de la diffusion du DICRIM).
- Mise en place d'un observatoire des incidents écologiques et de suivi régulier des risques : système de veille assuré par le service Environnement, en partenariat avec un réseau d'acteurs constitué aux échelons communaux et départemental.

Les résultats attendus :

Des habitants davantage sensibilisés vis-à-vis des risques naturels et de pollution des milieux naturels (enquête régulière pour évaluer la perception des habitants)

- Nombre de DICRIM réalisés au cours des années 2007-08
- Evolution du nombre d'incidents recensés par le service Environnement

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT

Partenaires : services d'Etat et préfecture (PPR), DRIRE pour les ICPE, RTM et BRGM pour les risques de glissement de terrain, EDF pour les barrages, Conseil Général (en appui sur la veille environnementale), IRMA pour l'accompagnement méthodologique sur l'ensemble de la démarche.

Calendrier :

A mettre en oeuvre à court ou moyen terme.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Diagnostic et assistance méthodologique (IRMA) : 30 000 € (diagnostic, programmation) et 15 000 €/annuel sur les 2 années suivantes.

B4 - Programme de gestion durable de l'eau



Action à amplifier

Environnement

Préserver les ressources naturelles sur un plan qualitatif et quantitatif.

Economie

Prendre en compte le coût global de l'utilisation et de la préservation d'une ressource d'environnement.

Social

Sensibiliser la population et préserver leur santé.

L'idée :

Même si le Trièves semble être protégé des problématiques liées à l'eau, les périodes estivales et les dernières analyses réalisées par la DDASS (1996) ont montré que les ressources disponibles pouvaient être insuffisantes et la qualité remise en cause, notamment en période estivale. L'idée est de planifier une stratégie à long terme pour préserver la ressource en eau et assurer une meilleure gestion, notamment au niveau agricole et en terme d'assainissement.

Les moyens :

- Comité de Pilotage chargé de suivre les actions portant sur la préservation de la ressource en eau (programme de gestion durable de l'eau), comprenant notamment des représentants d'usagers (cf. CLE)
- Information et accompagnement des communes pour répondre aux obligations réglementaires en matière d'assainissement et contrôle de l'assainissement non collectif (en application de la loi SRU).
- Définition des actions complémentaires :
 - informations sur les différents modes d'assainissement,
 - sensibilisation aux économies de la ressource en fonction des usages
- actions auprès des agriculteurs (cf. SPAD), notamment pour diversifier les apports en eau destinés à des usages agricoles et locaux (remise en état et optimisation de points d'eau sous utilisés, valorisation de réseaux et sources privés...)
- information des acteurs économiques pour mieux gérer leurs effluents
- sensibilisation de la population locale des acteurs du tourisme pour mieux gérer la période estivale.

Les résultats attendus :

Améliorer la préservation et la gestion de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire.

- Evolution du nombre d'installations d'assainissement individuel déclarées et contrôlées annuellement.
- Nombre d'installations raccordées à un système d'assainissement collectif.
- Indicateur : maîtrise de la tarification du m³ d'eau.

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT (information et sensibilisation, via le service Environnement) en partenariat avec les communes et syndicats des eaux

Partenaires : la DDASS, l'Agence de l'Eau RM, le Parc Naturel Régional du Vercors, la CLE Drac Romanche, les CdC, les organismes intercommunaux d'adduction et de distribution de l'eau et les différents syndicats dont le SIGREDA (syndicat de gestion du contrat de rivière de la Gresse et du Drac Aval), Conseil général de l'Isère.

Calendrier :

A mettre en oeuvre dès que possible.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum).

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : Agence de l'Eau, Conseil Régional

Estimation budgétaire : animation, appui technique, information promotion (10 000 € /an).

B5 - Gestion concertée des espaces naturels



Nouvelle Action !

Environnement

Gérer et préserver les ressources naturelles et l'environnement

Economie

Permettre un développement économique harmonieux avec l'environnement.

Social

Développer dialogue et communication entre acteurs.

L'idée :

Les espaces naturels où cohabitent différents usagers sont importants sur le Trièves : habitants, visiteurs, exploitants agricoles ou forestiers, chasseurs, futurs résidents, ... La gestion de ces espaces naturels est souvent rendue difficile par la méconnaissance des acteurs entre eux, les intérêts que porte chacun et les conflits entre ces usagers. Des pratiques de médiation ont été conduites sur le territoire pour une gestion concertée de ces espaces, permettant des avancées réelles et favorisant les intérêts communs.

L'idée est de développer ces pratiques de médiation sur les sites les plus conflictuels, permettant ainsi la préservation des espaces naturels du Trièves et une meilleure prise en compte de la biodiversité.

Plus largement, il s'agit aussi de favoriser le développement des pratiques de concertation dans les modes de gestion des espaces naturels.

Les moyens :

- Identification de quelques sites répondant aux critères : usagers multiples, enjeux de préservation importants, secteurs où la périurbanisation est forte.
- Pour le (ou les) site(s) retenu(s), mise en place d'un comité de pilotage réunissant les différents acteurs ;
- Expérimentation à travers une identification des problématiques, diagnostic partagé, objectifs communs et propositions de plan d'actions.
- Enseignements et perspectives

Au niveau des sites PEZMA, il est proposé d'intégrer les habitants dans la concertation préalable.

Les résultats attendus :

- Une meilleure communication entre usagers et une diminution des conflits.
- Une préservation facilitée des espaces naturels.

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT et plus particulièrement le service environnement, la chambre d'agriculture, toutes collectivités locales.

Partenaires : les communautés de communes, AVENIR, la chambre d'agriculture, CGI, PNR Vercors, FRAPNA, ONF.

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : Conseil général de l'Isère, CDRA, PSADER.

Estimation budgétaire : en fonction des sites et des plans d'actions proposés.

**B6 - Charte
paysagère
concertée**



**Action à
amplifier !**

Environnement

Gérer et préserver
les ressources
naturelles et
l'environnement.

Economie

Faciliter
l'intégration des
activités
économiques.

Social

Sensibiliser la
population aux
valeurs du paysage
Trièves.

L'idée :

Les paysages constituent un élément majeur de l'identité du Trièves : paysage de milieux naturels, paysage préservé et entretenu, relative homogénéité architecturale, paysages remarquables et paysages exceptionnels ...

Pour préserver, maintenir, conforter ces paysages, diverses actions ont été conduites : charte pour le bâti agricole, recommandations architecturales, consultance, contrat « site et paysage » sur le canton de Mens, charte du PNR du Vercors,...

L'idée est de renforcer et d'amplifier ces actions et de leur assurer une plus forte cohérence à travers la réalisation d'une charte paysagère concertée prenant appui sur les chartes et contrats existants.

Cette charte devra notamment permettre l'instauration de règles architecturales dans les zones artisanales intercommunales.

Les moyens :

- Mise en place d'un groupe de travail réunissant les acteurs déjà impliqués dans de telles actions sur le territoire du Trièves (contrat site Mens, PNR Vercors, SAT, ...), les professionnels « techniciens » du paysage, élus et habitants, avec pour objectif l'élaboration de la charte paysagère du Trièves.
- Mission de conseil pour assister le groupe dans sa démarche.
- Mise en cohérence des chartes avec prestataire extérieur.
- Promotion sur le territoire : expositions et organisation de campagne de sensibilisation annuellement.

Voir aussi action A5 et B5.

Les résultats attendus :

- Une meilleure prise en compte des paysages dans les projets d'aménagements.
- Une préservation à LT des paysages du Trièves.

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT et plus particulièrement le service environnement

Partenaires : le PNR Vercors, le contrat site Mens, le CAUE, ...

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme.

Action perçue comme non prioritaire lors de la concertation

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : PNR Vercors, CDRA.

Estimation budgétaire :

Mise en cohérence et actualisation des chartes paysagères concertée : à renseigner.

Campagne de sensibilisation : 3 000 euros/an

AXE C Répondre à la demande en logement du Trièves, en favorisant l'habitat écologique.

Enjeux

- Promouvoir un habitat écologique, économe en ressources et surfaces utilisées, pour répondre aux ambitions d'un développement des activités économiques et humaines respectueuses de l'environnement
- Permettre le développement d'une mixité sociale et spatiale
- Satisfaire les besoins en logement du territoire et améliorer les conditions d'habitat des plus démunis
- Gérer la consommation d'espace et la maîtrise du foncier sur le Trièves

Actions principales

- ↳ Centre de formation, de recherche et de démonstration spécialisé en construction écologique
- ↳ Promotion de l'habitat écologique et collectivités locales
- ↳ Renforcement de l'offre en logement
- ↳ Mutualisation des ressources foncières en Trièves

Autres actions à mener

- Offre en logement à loyer modéré
 - Coopérative sociale du logement
- Construction d'éco-villages et aménagement d'éco sites

C1 - Centre de formation, de recherche et de démonstration spécialisé en construction écologique	38
C2 - Promotion de l'habitat écologique et collectivités locales	39
C3 - Renforcement de l'offre en logement	40
C4 - Offre en logements à loyer modéré	41
C5 - Coopérative sociale du logement	42
C6 - Construction d'éco villages et aménagement d'éco sites	43
C7 - Mutualisation des ressources foncières en Trièves	44

C1 - Centre de formation, de recherche et de démonstration spécialisé en construction écologique



Environnement

Préserver les ressources du territoire.

Economie

Développer l'emploi local et soutenir l'artisanat et le tourisme.

Social

Favoriser l'accès de toutes les populations à un logement économe, économique et de qualité.

L'idée :

L'habitat devra devenir économe en énergie et en ressources naturelles. La demande progresse de manière spectaculaire. Pourtant, les réponses en termes de formation professionnelle en France restent parcellaires et très insuffisantes.

L'idée est donc de créer un **centre pilote de formation, d'étude et de démonstration réunissant toutes les dimensions de la construction écologique : conception et urbanisme, matériaux, eau, énergie.**

Ce centre aura une mission de développement local à travers la formation et l'enseignement en direction des artisans, architectes, apprentis, auto constructeurs, maîtres d'ouvrages, etc. Il sera associé à un centre de ressources, ainsi qu'à un laboratoire d'étude et de recherche, avec un réseau de bâtiments témoins. Il fonctionnera en partenariat étroit avec de nombreuses structures existantes.

Le Trièves connaît déjà une dynamique de production et d'utilisation de matériaux écologiques, et bénéficie d'une image forte grâce à Terre Vivante. Ce centre de formation contribuera localement à la structuration des filières bois et chanvre, au développement de l'emploi, au renforcement du tourisme, à la création de logements de qualité à un prix accessible... Au niveau national, il permettra une modernisation de la qualification des professionnels du bâtiment, une meilleure connaissance en matière de construction écologique, ainsi qu'une promotion par l'exemple de l'habitat écologique, tant en construction neuve qu'en rénovation.

Les moyens :

- Existence d'un groupe de portage du projet, ancré dans le territoire et constitué d'acteurs travaillant déjà sur ces thèmes
- Constitution d'une association de préfiguration réunissant les partenaires
- Réalisation des études préalables : contenus et partenariats pédagogiques, modes de fonctionnement et forme juridique, implantation des locaux, partenariats financiers et plan de financement (investissement et fonctionnement)

Les résultats attendus :

- La création effective du centre
- Le développement de l'habitat écologique sur le Trièves et en France
- Le renforcement de l'attractivité des métiers du bâtiment par leur valorisation
- La structuration d'un réseau de professionnels qualifiés en construction écologique
- La facilitation des démarches d'auto construction.

Pilote et partenaires :

Pilote : une association de préfiguration à créer avec les acteurs concernés

Partenaires : collectivités locales et territoriales, associations locales et nationales, établissements de formation et de recherche (dont écoles d'architecture), organisations professionnelles du bâtiment, artisans locaux, Terre Vivante, fondations, etc....

Calendrier :

- Avril 2006 : mise en place du groupe de portage (réalisé)
- Des projets déjà en cours, comme l'Université rurale montagnarde, l'éco-village (cf. fiche C6), le centre d'étude, de démonstration et d'expertise en économies d'énergie contribuent à la dynamique de démarrage du projet
- Etudes préalables à lancer dès que possible

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

- Partenaires, sources de financement pressentis
Etudes préalables : CDRA, collectivités locales partenaires, privés porteurs du projet, investisseurs socialement responsable (www.finansol.org) fédération européenne de finances et banques éthiques et alternatives.
Réalisation : à définir.

C2 - Promotion de l'habitat écologique et collectivités locales.



Environnement

Préserver les ressources et les paysages du Trièves.

Economie

Conforter les entreprises du territoire en favorisant les ressources locales.

Social

Développer une sensibilité commune et des valeurs partagées.

L'idée :

Le secteur du bâtiment représente 43% de la consommation énergétique en France, près de 18% des émissions de gaz à effet de serre et engendre une diminution des espaces naturels. Les collectivités sont des acteurs majeurs en ce domaine, agissant en tant que donneur d'ordre ou autorité compétente.

L'idée est donc de sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de l'espace et de l'urbanisme en matière de développement durable comme aux objectifs de développement de l'habitat écologique sur le territoire.

Les moyens :

- Création d'une commission inter - cantonale pour sensibiliser les élus sur la qualité environnementale des constructions et l'habitat écologique ; cette commission se réunira régulièrement avec comme objectif analyse de cas pratiques, échanges d'expériences et formation.
- Réalisation d'une plaquette d'information pour les habitants assurant une promotion de l'habitat écologique.
- Le mode de distribution de la plaquette sera à étudier précisément pour s'assurer une diffusion optimale. Elle sera notamment distribuée lors des demandes de PC , diffusée par le biais des architectes conseils du territoire, mise à disposition dans les mairies, chez les notaires, les constructeurs, les banques.
- Actions de sensibilisation et promotion de l'habitat écologique (en lien avec la fiche C1).
- Action à mettre en lien avec les travaux conduits par la commission d'aménagement du SAT.

Voir aussi fiche A4.

Les résultats attendus :

- Des élus formés et promoteurs de l'habitat écologique.
- Un habitat écologique de plus en plus développé sur le Trièves.

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT, les communautés de communes, les communes

Partenaires : les communautés de communes et les communes volontaires, le CAUE, le centre de formation et d'enseignement spécialisé en construction écologique, les architectes conseils, Terre vivante, DDE, artisans et entreprises de construction locales.

Calendrier :

- A mettre en oeuvre dès que possible.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

- Partenaires, sources de financement pressentis :
- Estimation budgétaire :
Plaquette : 10 000 €/an.

C3 - Renforcement de l'offre en logement



Action à amplifier

Environnement

Promotion des énergies renouvelables dans l'habitat

Economie

Soutien aux artisans locaux et métiers du bâtiment.

Social

Mobilisation de la population locale sur les problématiques d'habitat

L'idée :

Devant les difficultés croissantes pour répondre à la demande en logements, les 3 communautés de communes du Trièves se sont dotées d'outils visant à accroître l'offre en logements locatifs, améliorer la qualité de l'habitat et mettre en place une politique foncière ou immobilière à l'échelle intercommunale. Les actions sont ainsi coordonnées par la Charte de l'Habitat, le Plan Local de l'Habitat (PLH), l'OPAH lancée récemment et l'action du Comité Local de l'Habitat (CLH). Le CLH a été créé en 1999 au sein du SAT pour gérer l'offre et la demande en matière de logements sociaux. L'idée est d'élargir les missions du CLH et de renforcer le rôle de son Comité de Pilotage de façon à sensibiliser davantage la population et les élus face à la pénurie en logements.

Les moyens :

- Comité de Pilotage technique, réunissant les acteurs intervenant sur l'habitat et le logement, pour réfléchir à l'élargissement des missions du CLH et la manière de mobiliser élus du Comité de Pilotage et habitants
- Information et sensibilisation de la population (rôle du CLH, mobilisation et ouverture)
- Réalisation d'une étude analysant l'offre en logements du Trièves et proposant un programme d'actions à mener sur le long terme. L'étude visera à recenser les acteurs et partenaires, les formules proposées, les modes de production et financement des logements, l'offre globale du territoire en hébergements, etc. Le rendu de l'étude devra permettre de :
 - o Réfléchir à la mise en cohérence des moyens disponibles pour répondre aux besoins du territoire (à évaluer également)
 - o Mobiliser le Comité de Pilotage du CLH sur les différents scénarii proposés par l'étude, en matière de programme d'actions à long terme.
- Etudes d'opportunité ou faisabilité des actions à engager parmi lesquelles (à valider et affiner en fonction des résultats) :
 - o Généralisation de l'OPAH à tout le territoire
 - o Production de F1 et F2 accessibles aux personnes à mobilité réduite
 - o Occupation des logements vides
 - o Organisation d'un système de co location
 - o Création de logements transitoire d'urgence ou pour personnes en situation d'exclusion
 - o Logements temporaires pour personnes âgées en hiver, dans les centres bourgs – centres d'accueil de jours (cf. action E3)
 - o Intégration de critères environnementaux propres à renforcer la qualité de l'habitat (ex. opération avec label Qualitel, OPAH et promotion des énergies renouvelables, ...)

Les résultats attendus :

Une politique d'habitat et d'accès au logement spécifique au Trièves sous la forme d'un programme d'actions concrètes, adaptées aux besoins et spécificités du territoire.

- Nombre de réunions du CLH, présence des élus et représentativité des cantons. Budgets des études réalisées. Nombre de réponses positives aux demandes de logements (solutions logements trouvées), etc.

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT => la Commission Locale de l'Habitat

Partenaires : les 3 communautés de communes, la DDISS du Conseil Général, le CDHR (comité départemental de l'habitat rural), l'ANAH, l'ALJI (association pour le logement des jeunes en Isère)

Calendrier :

Action à programmer à court ou moyen terme.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Estimation budgétaire : budget d'études : analyse initiale : 20 000 euros

C4 - Offre en logements à loyer modéré



Action à amplifier !

Environnement

Promouvoir également les économies de charges locatives en lien avec une meilleure gestion de l'eau et des énergies.

Economie

Offrir à tous la possibilité d'accéder à un logement à loyer modéré.

Social

Faciliter l'accès de tous à un logement.

L'idée :

Malgré les missions du SAT portant sur l'urbanisme et l'habitat, seule la CdC de Monestier est dotée aujourd'hui de la compétence relative au logement social. L'idée est de se doter d'un territoire homogène du point de vue des interventions en matière de logement social et d'amener toutes les intercommunalités à se doter de la même compétence. L'objectif est de pouvoir ainsi anticiper sur les évolutions démographiques du territoire, la progression de l'offre et la demande, les actions à mener sur le logement, la construction, l'accès au logement, le foncier, l'urbanisme et les obligations communales... afin de mieux maîtriser la problématique du logement. L'action proposée consiste en la création de logements locatifs à loyer modéré (soit des logements sociaux, soit des logements communaux) sur l'ensemble du territoire.

Les moyens :

- Pré étude pour définir les modalités techniques et financières d'une prise de compétence ou d'un transfert de compétence « logement » par les communautés de communes.
- Précision du rôle possible du SAT en matière de coordination des 3 communautés de communes et vis-à-vis de ses missions sur l'habitat
- Présentation des enjeux et résultats de l'étude aux élus du SAT et aux membres du CLH et aux CdC

Les résultats attendus :

Actions menées de manière coordonnée et homogène sur l'ensemble du territoire pour une meilleure offre en logement à loyer modéré (social ou communal)

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT, les CdC et les communes.

Partenaires : Conseil Général de l'Isère

Calendrier :

Action à programmer à court ou moyen terme.

Action perçue comme non prioritaire lors de la concertation

Financement :

Pas de financement spécifique pour cette action, si ce n'est pour l'étude du transfert et des prises de compétences qui pourront être intégrés aux budgets des directions générales des communautés de communes.

C5 - Coopérative sociale du logement



Nouvelle action !

Environnement

Favoriser un habitat respectueux de l'environnement.
Sensibiliser la population à l'habitat écologique.

Economie

Maîtriser le marché local de l'offre et la demande en logement.

Social

Permettre à tous d'accéder à un logement. Sensibiliser la population aux problématiques Habitat/logement.

L'idée :

L'idée est de créer une « agence immobilière à vocation sociale », c'est-à-dire une coopérative de location de logements, à vocation sociale, afin de répondre aux besoins du territoire. Les objectifs sont de regrouper les informations relatives à la location ou l'achat d'un logement (loueurs, particuliers, locataires, ...), éviter les spéculations, permettre à tous d'accéder à un logement dans des conditions correctes (qualité, prix) et mieux maîtriser le marché global de l'offre et de la demande du territoire.

La coopérative pourra également mener des actions d'information et sensibilisation, qui pourront être en lien avec le développement durable (conseil pour l'usage des énergies renouvelables, par exemple). Elle pourra également intervenir en matière de logements d'urgence.

Les moyens :

- Inventaire des associations, acteurs du logement, groupements de locataires et loueurs du territoire
- Montage et présentation du projet de création de la coopérative sociale de logement (objectifs, modes de fonctionnement, retours d'expériences, débat) : étude de faisabilité
- Poursuite du projet : recherche de financements, de partenaires (penser à mobiliser des fonds socialement responsables) - appel à contribution et volontaires – étude opérationnelle
- Création de la coopérative => constitution des statuts, modalités de financement, d'adhésion, chartes de partenariats...
- Suivi d'activité.

Les résultats attendus :

Un accès au logement facilité pour tous

- Nombre de recherches de logements abouties et nombre de personnes concernées.

Pilote et partenaires :

Pilotage mixte : association(s) – collectivité.

Le SAT ou les 3CdC au titre de leur compétence « logement » pour accompagner à la création de la coopérative. Le pilotage sera porté par une ou des associations regroupant des habitants, locataires, consommateurs du Trièves.

Partenaires : Conseil Général (ex. DDISS), partenaires financiers, association pour le logement des jeunes en Isère (ALJI), CLCV, CNL, ACTIS, OPAC ou SDH,...

Calendrier :

Action programmable à court ou moyen terme, après élargissement des compétences et missions du CLH et des intercommunalités sur le logement.

Action perçue comme non prioritaire lors de la concertation

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : conseil général, investisseurs socialement responsables (cf. www.finansol.org) et la fédération européenne de finances et banques éthiques et alternatives)

Estimation budgétaire : études préalables et montage du projet (recherche de financements, rédaction des statuts : environ 20 000 €.

**C6 –
Construction
d'éco villages et
aménagement
d'éco sites**



Environnement
Faire la promotion
d'une autre manière
de construire
solidaire et économe
en énergie

Economie
Créer une alternative
au marché
immobilier actuel peu
accessible aux petits
revenus de la
population locale
Revitaliser le Centre
du Village et
promouvoir les
ressources locales.

Social
Répondre à la
demande locale
importante de
logements sociaux et
assurer une mixité
sociale dans notre
territoire.

L'idée :

La proposition prend appui sur l'initiative engagée à St Paul les Monestier, qu'elle vise à soutenir et expérimenter, en vue de faire émerger des initiatives similaires sur le territoire. L'équipe municipale de St Paul les Monestier, préférant anticiper plutôt que subir, a décidé de saisir les opportunités qui s'offraient et de restructurer son Bourg autour du logement social et d'un petit pôle d'activités, dans le cadre d'une réflexion globale sur son aménagement **en privilégiant le principe de l'éco construction**.

Un projet de 6 à 8 logements locatifs sociaux et 4 logements en accession à la propriété aidée est ainsi engagé avec la volonté de « faire et construire autrement ». Il s'agit d'une part, de sortir de la logique HLM ou lotissement traditionnel et de promouvoir le développement d'un habitat collectif partagé qui implique les futurs bénéficiaires en amont, (principes de mixité et de lien social) et d'autre part, de promouvoir une autre façon de construire, respectueuse des ressources naturelles, économe en énergie, soucieuse du recyclage des matériaux choisis (norme HQE) et s'appuyant sur les ressources locales.

Il s'agit également de mettre en œuvre **une opération pilote pratique**, en parallèle du Centre de formation et d'enseignement spécialisé en construction écologique prévu dans le cadre de l'Agenda 21 (voir fiche C1).

Les moyens (pour l'éco village de St Paul) :

- L'inscription dans la programmation départementale
- L'acquisition foncière et la recherche de financement public (en cours)
- Choix d'un bailleur social
- Publicité de cette opération et choix des futurs bénéficiaires

Les résultats attendus :

La construction effective des logements pour l'éco village de St Paul. La sensibilisation de la population aux principes de l'éco construction. L'émergence d'initiatives semblables assurant la promotion de ces modes de construction et l'implication des acteurs (élus locaux, futurs occupants, professionnels de la construction, centre de formation)

Pilote et partenaires (pour l'éco village de St Paul) :

Pilote : commune de St Paul les Monestier

Partenaires : Communauté de Communes de Monestier, le CAUE, l'Ageden, l'ADEME. OPAC ou autre bailleur.

Calendrier (pour l'éco village de St Paul) :

Action à programmer à court ou moyen terme - 2007 / 2010.

Action *perçue comme prioritaire lors de la concertation*

Financement (pour l'éco village de St Paul) :

Partenaires, sources de financement pressentis

Opération à plusieurs étages

Acquisition : Portage foncier par la CdC, Commune de St. Paul

Subventionné à 75% par la Région, l'Etat, le Conseil Général (acquis)

Réalisation : Bailleur sociaux, subventions (à établir)

Etude préalable à faire avec les partenaires.

**C7 –
Mutualisation
des ressources
foncières en
Trièves**



Environnement

Mieux gérer la consommation d'espace en Trièves et pouvoir renforcer la protection des espaces les plus sensibles ;

Economie

Maîtriser la gestion et le coût du foncier et limiter les spéculations foncières.

Social

Satisfaire les besoins en logement du territoire par du logement de qualité et accessible à tous.

L'idée :

La proposition émane des élus du syndicat d'aménagement du Trièves, réunis le 29 mai 2006 pour examiner le projet d'agenda 21 et les fiches actions déclinant les 7 axes proposés. Pour renforcer l'axe portant sur le développement d'une offre en logement accessible à tous et respectueux de l'environnement, il leur est apparu indispensable de pouvoir intervenir sur les ressources foncières du territoire. Le principe est de pouvoir maîtriser le devenir du foncier et doter le territoire de réserves ou ressources foncières permettant, sur le long terme, d'anticiper sur les besoins en construction de logement ou aménagement sans pénaliser les bénéficiaires et les habitants déjà installés. Les élus du SAT se sont donc engagés sur le principe d'une mutualisation des ressources foncières à l'échelle du territoire. Un fond d'aide sera ainsi constitué et redistribué aux communes qui souhaitent constituer des réserves foncières en faveur de la création de logements locatifs publics.

Les moyens :

Les modalités et outils adéquats seront déterminés dans un second temps ; ils pourront s'appuyer sur les expériences menées par d'autres territoires en matière foncière (Vercors, Métro, bassin chambérien...). Des aides du Conseil régional pourront également être mobilisées.

Les résultats attendus :

Maîtrise foncière à l'échelle du territoire. Indicateurs : réserves foncières réalisées et définition de la vocation de ces réserves (programmation pluriannuelle de la politique foncière du territoire)

Pilote et partenaires :

Pilote : le groupement des Communautés de communes.

Partenaires : l'AURG au titre de l'accompagnement en ingénierie foncière, la Métro, le conseil régional...

Calendrier :

Action à programmer à moyen et long terme.

Financement :

Dans un 1^{er} temps, budget d'étude, d'ingénierie foncière et de montage financier à prévoir.

Améliorer la mobilité de tous les habitants via des modes de transports alternatifs.

AXE D Améliorer la mobilité de tous les habitants via des modes de transports alternatifs.

Enjeux

- Privilégier les déplacements peu polluants et limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- Réduire les déplacements individuels et ceux qui sont inutiles
- Développer les bio carburants, l'usage des transports en commun et la possibilité de combiner différents moyens

Actions principales

- ↳ Guichet unique pour une mobilité alternative
- ↳ Covoiturage
- ↳ Lignes de transports collectifs
- ↳ Trajets domicile école

Autres actions à consulter :

- *fiche A7 relative aux biocarburants*
- *fiche E3 relative aux actions menées auprès des personnes âgées (aide aux déplacements)*
- *fiches F1 et G4 concernant les échanges avec l'agglomération et les actions menées en milieu scolaire sur un plan culturel*
- *fiche G2 concernant la démonstration par l'exemple (initiative pédibus, semaine de la mobilité)*

D1 - Guichet unique pour une mobilité alternative	46
D2 - Covoiturage	47
D3 - Lignes de transports collectifs	48
D4 - Trajets domicile - école.....	49

D1 - Guichet unique pour une mobilité alternative



Action vitrine !

L'idée :

L'idée est d'organiser et de mettre à disposition de la population l'information relative à l'offre en déplacements du territoire et leur proposer des solutions et moyens diversifiés et/ou combinés pour se déplacer autrement. Une structure de type « guichet unique » pourrait être créée en ce sens afin de :

- regrouper toutes les informations relatives aux déplacements
- renseigner les habitants (horaires de train, de lignes de transports collectifs, de navettes, transport à la demande, taxis de rabattement, taxis à la demande...(voir fiche D2)
- proposer aux usagers des solutions adaptées à leur cas, et, en particulier promouvoir le covoiturage (voir fiche D3)
- coordonner différentes initiatives (covoiturage, auto partage ou location de véhicules à proximité des gares,...).

Environnement

Réduire les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant les modes de déplacements combinés et/ou alternatifs à la voiture individuelle.

Les moyens :

- Investigations sur l'offre et les besoins du territoire, notamment vis-à-vis des transports collectifs existants, de leurs possibilités d'évolution et d'adaptation par rapport à la demande.
- Etude de faisabilité concernant la création de la structure ad hoc (agence de mobilité alternative) : recherche de financements, de partenariats, définition des missions et services offerts par la centrale, etc.
- Création d'une association à vocation d'utilité publique regroupant élus, habitants, partenaires et autres acteurs motivés pour organiser l'offre en mobilité du territoire.
- Mise en œuvre d'actions spécifiques relatives à :
 - L'information et la sensibilisation des habitants aux différents modes de transports et à leurs effets sur l'environnement.
 - Le covoiturage (fiche D3)
 - D'autres initiatives proposées par des associations (ex. auto partage ...)
 - La sensibilisation des jeunes.

Concernant les jeunes, il s'agit de les inciter à un meilleur usage des moyens de mobilité existants et à prendre plus d'autonomie dans leurs déplacements (sensibilisation des parents, informations pratiques sur l'offre en mobilité, organisation de navettes et systèmes de ramassages, etc.)

- Evaluation et bilan menés annuellement avec indicateurs de suivi

Economie

Renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant la mobilité.

Les résultats attendus :

Une offre en possibilités de déplacements élargie et diversifiée, permettant à tous de se déplacer. Nombre de sollicitations de la structure « guichet unique » par des particuliers sur des besoins en déplacements + indicateurs spécifiques aux actions développées (covoiturage, auto partage, actions en direction des jeunes).

Social

Répondre aux besoins de la population et développer une offre financièrement accessible à tous.

Pilote et partenaires :

Pilote : association existante ou à créer

Partenaires : Commission Transports du SAT, Conseil Général de l'Isère, Point d'Information des Jeunes, association de covoiturage, Conseil Régional, Métro, SMTC.

Calendrier :

Action programmable à court ou moyen terme

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : Conseil Général, Conseil Régional, ADEME.

Estimation budgétaire : budget de fonctionnement de l'association : 30 000 € pour l'année n.

D2 - Covoiturage



**Nouvelle
action !**

Environnement

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Economie

Réduire les coûts des trajets.

Social

Sensibiliser aux enjeux de déplacements et environnement.

L'idée :

L'initiative, portée par un groupement d'usagers, consiste à organiser des déplacements réguliers d'usagers (domicile - travail par exemple) en s'appuyant sur l'offre des conducteurs acceptant de transporter d'autres passagers dans leurs véhicules et pouvant bénéficier en retour du même service (ne pas utiliser son véhicule). Le covoiturage permet de limiter le nombre de voitures ne transportant qu'un passager, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'offrir à des personnes sans véhicule le moyen de se déplacer de façon conviviale (auto stop facilité), de développer du lien social et des valeurs de solidarités sur un territoire à échelle humaine.

Les moyens :

- Constitution d'une association d'usagers, motivés pour pratiquer régulièrement le covoiturage et soucieux de participer à son organisation.
- Mise en route d'initiatives de covoiturage dans les communes intéressées pour tester les pratiques et découvrir les avantages (par exemple, à l'occasion de la semaine de la mobilité)
- Analyse de l'offre et la demande du territoire ainsi que des besoins potentiels
- Préparation de supports d'information et communication pour sensibiliser les habitants et centraliser l'offre et la demande (via le guichet unique)
- Achat éventuel d'un logiciel spécialisé, permettant de mettre en relation immédiate entre les offres et les demandes de trajets de populations différentes.
- Actions répétées de sensibilisation et de communication pour encourager les pratiques (affiches, dépliants, animations, etc.).
- Mise en place d'un système d'avantages pour les covoitureurs réguliers (adhésion à l'association de covoiturage) : partage des frais, places de stationnement réservées et gratuites sur l'agglomération, système de garantie de retour (en cas d'imprévu ou de problème technique), etc.
- Bilan annuel de l'activité de l'association et diffusion.

Les résultats attendus :

Renforcer la pratique de covoiturage : nombre d'adhérents et de trajets recensés.

Pilote et partenaires :

Pilote : association d'usagers.

Partenaires : Conseil Général, CdC, SAT, « guichet unique mobilité »

Calendrier :

A mettre en oeuvre dès que possible

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : Conseil Général

Estimation budgétaire : non renseignée.

D3 - Lignes de transports collectifs



Nouvelle action !

Environnement

Réduire les émissions de gaz à effet de serre par la promotion des transports collectifs et combinés.

Economie

Améliorer la fréquentation des lignes existantes et l'attractivité du territoire.

Social

Offrir des moyens en déplacements accessibles à tous et équitables.

L'idée :

L'agenda 21 du Trièves doit permettre d'améliorer la mobilité et les conditions de déplacement de la population sur le territoire en respectant l'environnement. Dans cette perspective, il est envisagé d'améliorer, adapter et mieux faire connaître les lignes de transports collectifs. Il s'agit non seulement d'assurer une meilleure promotion de ses lignes et de les faire connaître aux usagers potentiels, d'optimiser la fréquentation de l'offre existante mais également de réfléchir à ses adaptations, en fonction des besoins et évolutions du territoire. Renforcer ou créer de nouvelles lignes, proposer des solutions permettant de combiner le transport collectif avec d'autres moyens permettraient ainsi aux habitants de mieux se déplacer en respectant l'environnement. Cette action sera relayée par la structure « guichet unique pour une mobilité alternative » en matière d'information.

Les moyens :

- Coordination avec les acteurs du territoire intervenant sur les déplacements (Conseil Général, Conseil Régional, collectivités concernées)
 - Définition d'une stratégie commune d'offre en déplacement, cohérente avec les besoins et évolutions du territoire et les objectifs de l'agenda 21.
 - Résolution des questions concernant le développement ou maintien des gares de Clelles/Monestier de Clermont voire de celle de Lus la Croix Haute à plus long terme
- Choix et mise en œuvre des actions permettant de moderniser les transports collectifs, en particulier la ligne TER, et compléter l'offre en déplacements :
 - Création d'un point de location de véhicules ou d'auto partage près des gares des services
 - Développement des taxis de rabattement et élargissement de l'offre (déploiement en fonction des besoins)
 - Création de lignes de transports à la demande

Les fonctions d'information et accueil des usagers seront assurées par le guichet unique (voir fiche D1) : horaires de trains, de navettes, de lignes de transports et services associés, renseignement sur les taxis de rabattement, le transport à la demande,...

Les résultats attendus :

Des moyens de déplacements permettant aux usagers d'utiliser davantage les transports collectifs et de les combiner avec d'autres modes de déplacements. Comme indicateurs, la progression de la fréquentation des lignes (TER, TC) et éventuellement une enquête pour connaître les destinations, l'usage d'autres moyens complémentaires, etc.

Pilote et partenaires :

Pilote : Commission Transport du SAT

Partenaires : Conseil Général, Conseil Régional (contrat de Plan), structure créée (fiche D1), acteurs économiques, associations d'usagers, autres associations d'habitants, etc.

Calendrier :

A mettre en œuvre dès que possible

Action *perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)*

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : Conseil Régional (TER), Conseil général

Estimation budgétaire : budget de l'étude estimé à 40 000 €

D4 - Trajets domicile - école



Nouvelle action !

Environnement

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et sensibiliser des publics ciblés (enseignants, parents, enfants).

Economie

Réduire les coûts des trajets domicile - école.

Social

Sensibiliser les nouvelles générations et les parents aux enjeux de déplacements, environnement, sécurité et santé publique.

L'idée :

L'idée est de réduire les nuisances et pollutions générées par les trajets domicile école réalisés en voiture par chaque famille à travers deux types d'actions. La principale concerne la création de lignes de pédibus, initiative généralement portée par des parents d'élèves. Il s'agit d'organiser les déplacements à pied des enfants scolarisés en s'appuyant sur des lignes virtuelles. Encadrée par un adulte chargé de l'accompagnement des enfants à l'école, la ligne de pédibus comporte un trajet précis, des arrêts, des horaires et redonne du sens à la marche à pied, particulièrement adaptée sur ce type de trajet (longueur, sécurité, éducation). Le second type d'action complète cette initiative en ouvrant l'accès aux lignes de transports scolaires aux enfants de maternelles.

Les moyens :

- Mise en place de démarches pédibus dans les communes
 - o mobilisation et information des parents d'élèves d'une commune test (Monestier de Clermont)
 - o étude de faisabilité : sensibilisation des parents, enquête portant sur les pratiques des familles en matière d'accompagnement, recensement des personnes intéressées, cartographie des trajets et des lignes potentielles et test des itinéraires (à confier à une association spécialisée, ADTC)
 - o mise en place progressive des lignes de pédibus et bilan après 3 mois de fonctionnement
 - o aménagements piétonniers sécurisés autour des écoles
 - o généralisation de l'expérience à d'autres communes après campagne d'information plus large permettant de valoriser l'expérience réussie
- Actions complémentaires portant sur la généralisation d'un accès des enfants de maternelles aux lignes de transports organisées pour ceux du primaire
- Bilan et évaluation : enquête à l'issue de la 1^{ère} année, auprès des parents et enseignants sur les avantages et inconvénients du pédibus et sur les changements d'autres pratiques de déplacement dans les familles.

Les résultats attendus :

Renforcer la pratique de la marche à pied pour des déplacements courts et réguliers, en zones habitées. Limiter l'usage des véhicules individuels pour les transports des enfants. Nombre d'enfants et de familles concernées par les pédibus et volumes de pétrole économisés par les initiatives lancées.

Pilote et partenaires :

Pilote : associations de parents d'élèves intéressées

Partenaires : Structure « guichet unique » créée, communes concernées, enseignants des écoles et parents d'élèves (fédérations), Conseil Général de l'Isère, Association ADTC (accompagnement à la mise en place).

Calendrier :

A mettre en oeuvre dès que possible.

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : Conseil Général de l'Isère

Estimation budgétaire : 4 000 € pour la sensibilisation et l'aide à la mise en place sur une commune (voir association ADTC de l'agglomération grenobloise).

Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement

AXE E Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement.

Enjeux

- Mieux répondre aux situations d'urgence et d'exclusion du territoire.
- Lutter contre l'isolement et accompagner les personnes isolées.
- Participer au maintien des services de proximité et de la vie dans les villages.
- Améliorer la veille sociale pour permettre de proposer des réponses adaptées aux besoins.

Actions principales

- ↳ Action sociale dans les communes (CCAS)
- ↳ Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale
- ↳ Coordination des actions pour les personnes âgées

Autres actions à mener

- Observatoire de la qualité de vie
- Voisins relais en Trièves

E1 - Action sociale dans les communes (CCAS)	51
E2 - Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale	52
E3 - Coordination des actions pour les personnes âgées	53
E4 - Observatoire de la qualité de vie	54
E5 - Voisins relais en Trièves	55

Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement

E1 - Action sociale dans les communes (CCAS)



Action à amplifier !

Environnement

Limiter les déplacements inutiles en développant les réponses de proximité.

Economie

Eviter l'exclusion sociale et économique et permettre une meilleure insertion des habitants en difficulté.

Social

Offrir à tous les habitants du Trièves les services et interventions sociales de proximité répondant à leurs besoins.

L'idée :

Mieux organiser l'action sociale permettra de renforcer la pertinence des réponses à apporter à la population (rapides, adaptées et à proximité). L'idée est de renforcer et faire connaître le rôle des CCAS, chargés de coordonner l'aide sociale dans chaque commune, en lien avec les institutions publiques. Il s'agit également de s'appuyer sur les associations locales et structures à vocation sociale, très présentes sur le territoire.

Les moyens :

Constitution d'un Groupe de Pilotage « Organisation de l'action sociale en Trièves » chargé, notamment, de recenser les CCAS existants et leurs champs d'actions. Réflexion sur les évolutions à proposer pour les CCAS (règles de fonctionnement, de confidentialité, règles éthiques à travailler, mise en commun d'informations, mutualisation de moyens, implication des habitants et des associations locales).

Actions d'information et de mobilisation des habitants (missions, moyens et organisation des CCAS, types d'aide sociale, répartition des compétences, rôle de la commune, fonctionnement du conseil d'administration).

Développement des partenariats avec les structures locales et associations du territoire à vocation sociale.

Les résultats attendus :

Une meilleure (re)connaissance du rôle et des missions des CCAS, des missions plus homogènes entre les communes.

Des moyens d'action optimisés sur le territoire pour offrir à la population des services cohérents et complémentaires, en relations avec les associations et structures locales.

Un accès facilité à l'information sur les services existants et, plus généralement, sur les droits des habitants en matière d'aide sociale.

On mesurera :
- l'évolution des budgets des CCAS,
- l'évolution de la fréquentation des services sociaux,
- la perception de l'action sociale par les habitants (enquête).

Pilote et partenaires :

Pilote : le Conseil général en lien avec les communes et le CIAS (voir fiche E2).

Partenaires : Les services médicosociaux du Conseil général (Territoire Trièves), les associations et structures locales intervenant dans l'action sociale.

Calendrier :

Action programmable à court ou moyen terme, complémentaire de l'action E2 portant sur la création d'un centre intercommunal d'action sociale (qui peut choisir de ne pas traiter toutes les compétences communales mais seulement celles pour lesquelles l'échelle du territoire devient plus pertinente).

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum).

Financement :

Estimation budgétaire : budget communication grand public (réalisation de supports d'information avec demande de financement auprès du Conseil général).

Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement

E2 - Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale



Environnement

Limiter les déplacements inutiles en développant les réponses de proximité.

Economie

Mutualiser les moyens mis en œuvre par la collectivité publique pour l'action sociale (coût du service public).

Social

Améliorer l'efficacité de l'action sociale sur tout le territoire.

L'idée :

La constitution d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'échelle du Trièves est proposée pour permettre de mutualiser les moyens du territoire, et coordonner les interventions des différentes structures et associations oeuvrant dans le domaine de l'action sociale. En lien étroit avec les CCAS des communes (voir fiche E1), le CIAS constituera un lieu de ressources et de coordination avec pour vocation de :

- Mobiliser les différents acteurs de l'action sociale, et favoriser le développement de l'action sociale portée par les associations et les collectivités locales.
- Rassembler et diffuser l'information relative aux services existants et aux droits des habitants en matière d'action sociale.
- Permettre une certaine confidentialité pour les personnes en difficulté qu'il est plus difficile de réaliser à l'échelle communale.

Les moyens :

- Constitution et animation d'un groupe de pilotage intercommunal « Organisation et coordination de l'action sociale en Trièves » chargé notamment d'animer un diagnostic partagé du paysage social triévois, de repérer les enjeux liés à l'évolution sociale du territoire, de définir des perspectives et des moyens d'actions...
- Constitution d'un EPCI ou d'un syndicat intercommunal à vocation sociale pour porter la création du CIAS : création d'un Conseil d'administration (élus représentants des communes, associations, personnes qualifiées), choix des compétences du CIAS (personnes âgées, petite enfance...).
- Réalisation d'un annuaire des structures et associations, des intervenants, lieux d'accueil, personnes ressources...
- Diffusion de l'annuaire dans toutes les communes et mise en ligne sur Internet

Les résultats attendus :

Une action sociale homogène et optimisée sur l'ensemble du territoire et une meilleure connaissance des acteurs et des interventions possibles, associant public et partenaires associatifs.

- On mesurera :
- la perception de l'action sociale par les habitants (enquête),
 - le nombre d'annuaires diffusés, les visites de l'annuaire en ligne,
 - la participation des associations au Conseil d'Administration du CIAS.

Pilote et partenaires :

Pilote : groupement des communes.

Partenaires : Les services médicosociaux du Conseil général (Territoire Trièves), les associations et structures locales intervenant dans l'action sociale.

Calendrier :

Action programmable à court ou moyen terme, selon le calendrier de création du groupement de communes nécessaire à la création du CIAS.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum).

Financement :

Sources de financement : partenaires institutionnels, en fonction des missions choisies.

Estimation budgétaire : animation du groupe de pilotage, réalisation d'un annuaire (10000€, avec financement Conseil général), création et animation site Internet (5 000€).

Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement

E3 - Coordination des actions pour les personnes âgées



Action
Nouvelle !

Environnement

Amélioration de l'habitat des personnes âgées (lutte contre le logement insalubre).

Economie

Développement d'emplois liés au maintien à domicile.

Social

Accès de toutes les personnes âgées à des soins gratuits quels que soient leurs ressources.

L'idée :

Les personnes âgées constituent aujourd'hui dans le Trièves une population qui est fragilisée par la perte de repères, de lien social et de solidarités locales, telles qu'elles existaient dans les villages il y a quelques décennies. Les risques d'isolement, les difficultés pour se déplacer, accéder aux commerces et services de proximité, pour trouver un logement adapté aux besoins, se chauffer, se soigner, trouver quelqu'un à qui parler, renforcent souvent le sentiment d'exclusion que vivent les personnes âgées. L'idée est de renforcer les actions pour améliorer leurs conditions et leur qualité de vie, en s'appuyant sur les solidarités locales, le maintien à domicile, la prise en charge de la dépendance.

Les moyens :

- Les actions menées localement par le Conseil général et les associations (ADMR, Trièves présence, Clubs des Aînés Ruraux...).
- Les services existants favorisant le maintien à domicile (portage de repas...).
- La mutualisation des actions locales sous la forme d'une compétence confiée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (voir fiche E2) qui coordonnera notamment les actions suivantes :
- La création d'un Relais d'Assistants de Vie pour les Personnes Agées. Identique à un relais d'assistantes maternelles, il concerne les personnes âgées et pourrait être ensuite étendue à une aide auprès des personnes malades, personnes à mobilité réduite, etc.
- La création de lieux d'accueil de jour pour les personnes âgées.
- Le logement des personnes âgées en période hivernale, dans les centres bourgs, pour rompre l'isolement tout en restant dans la commune.
- L'aide aux déplacements des personnes âgées : il s'agit d'optimiser l'utilisation des véhicules communaux et d'offrir aux personnes âgées la possibilité de se déplacer plus aisément avec un moyen pratique, proposé par la commune (organisation de ce système, par exemple, 1/2 journée par semaine).

Les résultats attendus :

Amélioration des conditions de vie et de maintien à domicile des personnes âgées

- Nombre de demandes recensées pour les différents services proposés, fréquentation des lieux d'accueil de jour.

Pilote et partenaires :

Pilote : le CIAS (voir fiche E2)

Partenaires : Conseil général, CRAM, MSA, caisses de retraites, ADMR, Trièves présence, Clubs des Aînés Ruraux, Ehpad l'Age d'Or, Hôpital local de Mens...

Calendrier :

Action programmable à court ou moyen terme, selon création du CIAS.

Etape de réflexion et montage des projets à investir dès à présent, à partir de la constitution d'une commission technique ad hoc « personnes âgées ».

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum).

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis et estimation budgétaire : Conseil général et autres partenaires institutionnels.

Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement

E4 - Observatoire de la qualité de vie



**Nouvelle
Action !**

Environnement

Mieux anticiper les impacts des évolutions sur l'environnement et les ressources.

Economie

Anticiper sur les besoins en matière d'emploi local.

Social

Adapter au mieux offres et demandes sociales.

L'idée :

Sur ce territoire en mutation rapide, à forte pression urbaine, les formes d'analyse de la qualité de la vie portent sur des critères assez spécifiques. Les données existantes sont souvent inadaptées aux réalités locales et ne permettent pas toujours d'orienter les politiques.

L'idée est de disposer d'un observatoire de la qualité de la vie portant sur des problématiques clés pour un développement durable du territoire : santé, logement, exclusion, évolutions démographiques...

Ces missions seront :

- la veille, collecte et analyse de données sur différentes problématiques, visant une démarche prospective à l'échelle du territoire.
- La réalisation d'analyses prospectives permettant d'anticiper sur les réponses à apporter au territoire : études de besoins (ex. études tarifaires en fonction des évolutions démographiques), réflexion sur la professionnalisation des emplois familiaux, étude d'opportunité sur le regroupements de services de proximité (besoins/offre) ou la création d'un bus itinérant,...

Les moyens :

- Mise à disposition des données et analyses réalisées dans le cadre de l'observatoire du CG 38 (OSI : Observatoire Social de l'Isère).
- Elargissement à de nouvelles thématiques : santé, exclusion, insertion, logement, handicap.
- Information des populations à travers l'édition d'un bulletin annuel et mise en ligne sur le site Internet du Trièves.

Les résultats attendus :

- une meilleure connaissance du territoire et de ses évolutions ;
- une capacité d'anticipation accrue.

Pilote et partenaires :

Pilote : CG 38 au titre de l'observatoire départemental décliné sur les 13 territoires, CIAS (obligation d'analyse des besoins sociaux du territoire).

Partenaires : CCAS (obligation d'analyse des besoins sociaux du territoire), associations et partenaires susceptibles de suivre des indicateurs d'évolution de la vie sociale (ex. Haltes Garderies pour les demandes de gardes d'enfants, écoles et collèges pour les décrochages scolaires...).

Calendrier :

- Action à mettre en œuvre dès que possible.

Action *perçue comme non prioritaire lors de la concertation*

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : Conseil général de l'Isère

Estimation budgétaire :

Permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement

E5 - Voisins relais en Trièves



Nouvelle action !

L'idée :

L'une des idées est d'assurer une veille régulière auprès des personnes en situation difficile (maladie, isolement, vieillesse,...) afin de pouvoir réagir rapidement et localement en cas d'aggravation de leurs difficultés. Il s'agit aussi de leur apporter un peu de présence et convivialité. Une réponse rapide et de proximité peut être organisée à partir d'un système de veille sociale basé sur la responsabilité individuelle et collective et les relations de bon voisinage (cf. « les bons voisins de Londres » - « les voisins relais d'Alès »). Le système de veille sociale proposé s'appuie sur la dynamique des associations locales et encourage les relations de bon voisinage. Il sera complété par des actions spécifiques de lutte contre l'exclusion, mobilisant des structures spécialisées.

Les moyens :

- Organisation et mise en œuvre du système de veille sociale pris en charge par une ou des associations comme « Trièves présence », accompagnée(s) par les communautés de communes
- Création d'une association d'utilité publique : définition des partenariats, moyens financiers (contributions des CdC) et missions
- Information, appel à volontaires et constitution d'un 1^{er} réseau de personnes relais qui souhaitent s'impliquer dans la veille sociale
- Formation des personnes relais impliquées
- Organisation de temps d'échanges réguliers organisés (mise en commun des difficultés rencontrées, aides spécifiques, diffusion d'informations et retours d'expériences, mise en cohérence des actions menées,...)
- Conduite d'actions plus spécifiques d'aide et d'accompagnement auprès des personnes exclues : ateliers, jardins collectifs, lieux de rencontres, Mises en œuvre par les associations spécialisées présentes sur le territoire, avec un soutien des collectivités et des partenariats locaux, en fonction des besoins (supports de sensibilisation à l'environnement communs à plusieurs structures, etc.)
- Bilan annuel de l'association créée et définition d'objectifs pluriannuels.

Environnement

Permettre aux personnes âgées ou en situation sociale difficile de continuer à vivre dans leur environnement et leur cadre de vie

Economie

Limiter les dépenses liées aux interventions institutionnelles en s'appuyant sur les relations de bon voisinage

Social

Renforcer le lien social et les solidarités entre habitants

Les résultats attendus :

Une plus grande proximité et attention portée aux personnes âgées et un moindre sentiment d'isolement ressenti par elles

Nombre de personnes relais intervenant auprès de personnes en difficultés, nombre de personnes touchées par les activités de veille sociale et les actions de lutte contre l'exclusion

Pilote et partenaires :

Pilote : association « Trièves présence » ou groupement d'associations locales à vocation sociale

Partenaires : communauté de communes, conseil général (ex. DDISS), CIAS, CCAS et mairies.

Calendrier :

A mettre en œuvre dès que possible

Action perçue comme non prioritaire lors de la concertation

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : subventions des CdC au profit de l'association créée. Recherche de financements Conseil Général + investisseurs socialement responsables (de type caisse solidaire régionale)

Estimation budgétaire : 10 000 €/an

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21.

AXE F Favoriser les liens et l'ouverture aux autres, notamment par une politique culturelle ambitieuse.

Enjeux

- Donner à tous, la possibilité de développer des relations harmonieuses et de qualité entre habitants, de s'appuyer sur les solidarités locales et de renforcer ainsi son développement personnel
- Améliorer le lien social à travers l'accueil, les échanges, les loisirs et en développant une offre culturelle déclinant les ambitions de développement durable du territoire
- Renforcer l'ouverture aux autres, la participation et les relations du Trièves avec l'agglomération
- Donner une autre vision du monde rural à travers l'image et l'identité d'un territoire ouvert

Actions

- ↳ Formaliser les échanges avec l'agglomération
- ↳ Charte d'accueil en Trièves
- ↳ Patrimoine et culture
- ↳ Coopération Nord Sud
- ↳ Accueil d'handicapés dans le Trièves

F1 - Formaliser les échanges avec l'agglomération.....	57
F2 -Charte d'accueil en Trièves	58
F3 - Patrimoine et culture	59
F4 - Coopération Nord Sud	60
F5 - Accueil des handicapés dans le Trièves.....	61

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21.

F1 - Formaliser les échanges avec l'agglomération



Environnement

Identifier et mieux préserver le patrimoine naturel du Trièves, au delà du Trièves.

Economie

Renforcer l'économie locale par des partenariats adaptés avec le monde urbain.

Social

S'ouvrir aux autres et au milieu urbain.

L'idée :

Sur ce territoire en mutation rapide, à forte pression urbaine, les « articulations » avec l'agglomération grenobloise sont parfois source d'incompréhension ou de frustrations. Après le schéma directeur, l'agenda 21 a favorisé l'émergence d'un projet Trièves permettant sans doute un dialogue facilité avec l'agglomération.

L'idée est de développer des échanges plus structurés et organisés entre le Trièves et l'agglomération, particulièrement sur les thèmes suivants :

- Cohérence en matière d'aménagement et d'urbanisme - articulation entre schéma directeur et ScoT, équipement, logements et services ;
- Gestion de la demande urbaine de loisirs de proximité ;
- Déplacements ;
- Préservation des espaces naturels.

Les moyens :

- Groupe de travail - la poursuite de la réflexion au niveau du SAT et des communautés de communes ;
- Mise en place de quelques actions exemplaires sur thèmes suivants : urbanisme, tourisme de proximité, déplacements, produits locaux. Les opérations suivantes pourront être déclinées en partenariat Agglomération – Trièves : points de vente collectifs sur l'agglomération (fiche A5), filière biocarburants et agglomération (fiche A7), filière bois, ...
- Développement des collaborations avec l'AURG pour approfondir certaines thématiques en matière d'urbanisme ;
- A terme, une convention entre la Métro et le Trièves pourrait être envisagée, sur le modèle de la convention PNR Vercors - Metro, permettant de formaliser les partenariats.
- Evaluation.

Les résultats attendus :

- Une meilleure articulation des politiques
- Des partenariats bénéfiques aux deux partenaires

Pilote et partenaires :

Pilote : SAT

Partenaires : communautés de communes du Trièves, METRO, AURG, chambre d'agriculture...

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme
- Action *estimée prioritaire*.

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis

Estimation budgétaire : à préciser en fonction des actions conduites.

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21.

F2 -Charte d'accueil en Trièves



Environnement

Faire connaître les richesses et les fragilités de l'environnement et les pratiques respectueuses.

Economie

Valoriser l'économie locale et ses ressources (agriculture, forêt).

Social

Inciter à des pratiques respectueuses du territoire.

L'idée :

Le Trièves est un territoire à forte identité, liée à son environnement, ses ressources naturelles, culturelle et paysagères. A proximité de l'agglomération grenobloise, les contrastes sont importants entre monde urbain et monde rural.

L'idée est de permettre à chacun, habitant, nouvel habitant ou visiteur du territoire de découvrir cette identité afin de la comprendre et de mieux la préserver. Une charte d'accueil sera proposée à tout les habitants et nouveaux venus sur le Trièves. Elle visera un double objectif : permettre aux nouveaux venus de découvrir le Trièves et permettre aux habitants du Trièves de découvrir les richesses de l'accueil et des visiteurs d'un jour ou plus.

Elle devrait notamment prendre appui sur la dimension culturelle du Trièves, sur l'offre proposée et envisager des moyens d'enrichissement par l'apport extérieur.

Les moyens :

- La charte sera réalisée avec les parties prenantes de la démarche engagée : habitants, associations, offices de tourisme et collectivités volontaires.
- Le contenu sera travaillé avec les offices de tourisme et les partenaires parties prenantes, puis présenté et validé par les élus (GT ad hoc).
- La charte sera diffusée par les mairies, offices de tourisme, ...et présentée sur le site Internet du Trièves.

Les résultats attendus :

- des visiteurs et des habitants plus attentifs à leur environnement et plus respectueux de celui-ci.

Pilote et partenaires :

Pilote : SAT

Partenaires : Offices du tourisme, Syndicats d'initiatives, associations locales, élus, habitants.

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme
Action *estimée comme non prioritaire.*

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : CDRA (Tourisme)

Estimation budgétaire : 10 000€

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21.

F3 - Patrimoine et culture



Action à amplifier !

Environnement

Favoriser la prise de conscience des valeurs identitaires du territoire et la nécessité de sa préservation

Economie

Dynamiser l'économie et l'emploi local par une mise en valeur du patrimoine.

Social

Renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté (valeurs partagées).

L'idée :

La politique de mise en valeur du patrimoine du Trièves contribue depuis plusieurs années à une prise de conscience de la richesse paysagère et patrimoniale du territoire, de ses savoir-faire et de sa culture rurale.

Plus globalement, les actions d'éducation à l'environnement et d'animation autour des patrimoines ont contribué à faire découvrir le Trièves.

L'idée est de poursuivre cette démarche et de l'amplifier pour donner une autre vision du monde rural, valorisant tous les patrimoines (naturel, culturel, savoir faire locaux, culture, ...).

Les moyens :

Poursuite et développement des actions d'éducation et de découverte du territoire :

- Elaboration d'une mallette de découverte du patrimoine du Trièves, à destination des scolaires.
- Soutien aux fêtes de villages à vocation patrimoniale ou culturelle
- Impulsion de nouvelles initiatives : circuits à thèmes « découverte du patrimoine du Trièves, journées de sensibilisation en direction des touristes et habitants, ateliers pour les enfants, séminaires élus, ...

Voir aussi les liens à développer avec le centre de formation (fiche C1).

Les résultats attendus :

- Une prise de conscience amplifiée des valeurs du territoire dans et hors du Trièves

Pilote et partenaires :

Pilote SAT

Partenaires : Conservation du patrimoine de l'Isère, CPIE Vercors, CAUE, Education nationale, FRAPNA, Comités des fêtes, communes et communautés de communes, fond documentaire Trièvois, associations locales, OT.

Calendrier

- Action programmable à court ou moyen terme.

Action *estimée comme prioritaire*

Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : CGI, CDRA

Estimation budgétaire :

Budget annuel de 15 000€/an.

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21.

F4 - Coopération Nord Sud



**Nouvelle
Action !**

Environnement

Intégrer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets Nord Sud.

Economie

Participer à des échanges équitables et aider au développement.

Social

Favoriser une meilleure connaissance des rapports Nord Sud.

L'idée :

La coopération décentralisée est un mode d'actions important du développement durable, permettant la mise en place de programmes communs de développement entre collectivités territoriales au niveau mondial.

Pour le Trièves, et sans être considérée comme une priorité, cette idée est considérée comme importante pour permettre au territoire de s'ouvrir aux autres, à travers des actions de solidarités spécifiques.

Les moyens :

- Constitution d'un groupe de travail regroupant élus, habitants et porteurs de projets afin d'étudier les projets et de déterminer les thèmes pertinents pour une coopération Nord Sud dans le Trièves : santé, éducation, gestion des ressources environnementales et préservation de la biodiversité, appui aux démarches de concertation et démocratie participative, ...
- Inventaire des associations locales investies dans des actions de solidarité internationales et repérage des actions ou projets centrés sur le développement durable ;
- Sélection d'un ou plusieurs projets susceptibles d'être soutenus par les collectivités : soutien et assistance au montage technique, aide à la coordination des opérations, recherche de partenaires financiers, rencontres des partenaires de la coopération.
- Etude des opportunités concrètes de commandes publiques de produits issus du commerce équitable.
- Mise en place d'actions d'information auprès des habitants sur les projets et les résultats obtenus.
- Bilan et évaluation annuels.

Les résultats attendus :

- Engagement de citoyens dans une démarche collective ;
- Ouverture à d'autres cultures.

Pilote et partenaires :

Pilote : associations.

Partenaires : collectivités et associations volontaires.

Calendrier :

- Action programmable à court ou moyen terme
Action perçue comme non prioritaire lors de la concertation

Financement :

- Partenaires, sources de financement pressentis :
- Estimation budgétaire :

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21.

F5 - Accueil des handicapés dans le Trièves



Nouvelle action !

Environnement

Améliorer le cadre de vie et l'environnement d'enfants handicapés

Economique

Développer des emplois et activités liées à l'intégration du handicap

Social

Lutter contre les formes d'exclusion par le handicap

L'idée :

Il s'agit de réfléchir globalement à l'accueil des personnes handicapées sur le territoire et, notamment, à la possibilité d'ouvrir une classe spécialisée dans l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap physique ou moteur qui nécessite un accompagnement spécifique. L'objectif serait de permettre aux familles concernées par un enfant handicapé de bénéficier d'un système de scolarisation sur place, limitant les trajets vers l'agglomération qui particulièrement lourds pour les plus jeunes enfants. L'idée est également de doter le territoire de structures relais pour des handicapés après l'étape de scolarisation. L'ouverture d'une telle classe ou la présence d'une structure adaptée permettraient également d'offrir à des familles de l'agglomération un cadre de vie et un environnement plus paisible, favorisant le développement personnel de la personne handicapée et de ses proches.

Les moyens :

- Analyse des besoins du territoire (étude d'opportunité)
- Projet spécifique portant sur une ouverture de classe : étude de faisabilité avec prise de contact avec des personnes ressources aidant au montage du projet (expérience personnelle), contact avec l'Education Nationale (académie de Grenoble) pour les critères d'ouverture des classes CLIS ou de scolarisation dans les écoles existantes.
- Mise à contribution des services du Conseil Général (DDISS) pour ses missions en matière de lutte contre le handicap et les exclusions.
- Réflexion et actions à mener également pour développer des structures accueillant des handicapés telles que les centres d'adaptation par le travail (CAT), de l'hébergement adapté, etc.

Les résultats attendus :

- Offrir aux familles ayant un enfant handicapé la possibilité d'une scolarisation sur place.
- Permettre aux personnes handicapées accueillies dans le Trièves, de vivre ensuite sur le territoire, de manière intégrée.

Pilote et partenaires :

Pilote : une association créée ad' hoc (voir CIAS et réseau)

Partenaires : ex. DDISS du Conseil Général de l'Isère (DSA), Education Nationale, Commission Départementale d'Education Spécialisée (CDES), groupes Handiscol existants.

Calendrier :

A mettre en oeuvre dès que possible, pour les prises de contact avec la DDISS et l'Education Nationale.

Pas de priorisation de cette action dans le cadre de la concertation.

Financement :

Néant

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21.

AXE G Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21.

Enjeux

- Donner à tous, la possibilité d'accéder à un minimum de connaissances sur le DD et adapter l'approche en fonction des spécificités de chaque village.
- Agir sur la manière et la pédagogie : mener des démarches de proximité, se mettre à l'écoute, valoriser les initiatives existantes, susciter des questionnements, rester humble et modeste.
- « Faire connaître » le DD et informer des gestes simples, des bonnes pratiques et de la logique de bon sens auquel le DD correspond.
- S'ouvrir sur d'autres territoires (retour d'initiatives et d'expériences, échanges).

Actions majeures

- ↳ Sensibilisation et promotion du Développement Durable
- ↳ Démonstration et valorisation par l'exemple
- ↳ Un Forum permanent pour l'agenda 21

Autre action

- Information et formation des jeunes

G1-Sensibilisation et promotion du Développement Durable.....	63
G2 - Démonstration et valorisation par l'exemple	64
G3 - Un Forum permanent pour l'agenda 21	65
G4 - Information et formation des jeunes	66

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21

G1- Sensibilisation et promotion du Développement Durable



Action
nouvelle !

Environnement
Prendre en compte
l'environnement
dans les nouveaux
projets

Economie
Créer des
dynamiques locales
favorables à
l'innovation

Social
Renouveler la
dynamique sociale

L'idée :

Les citoyens se sont exprimés tout au long de la concertation engagée pour l'élaboration de l'agenda 21 sur la nécessité de poursuivre et de consolider le débat et les échanges tout en renforçant l'implication des élus dans la démarche et la sensibilisation de tous au développement durable.

L'idée est de proposer une série d'actions permettant

- d'impliquer les élus dans le débat et dans la dynamique agenda 21 ;
- d'élargir le réseau des citoyens engagés ou participants à la démarche, par le biais d'actions concrètes (et mobilisatrices) - voir fiche G7.
- de promouvoir le développement durable par l'exemple, à travers des actions de terrain resituant chaque habitant dans des préoccupations locales et quotidiennes
- de multiplier les exemples ainsi que les supports et formes de sensibilisation proposés pour expliquer le développement durable.

Les moyens :

- Constitution d'un réseau de personnes ressources chargées de la sensibilisation et des interventions dans les communes : formation, échanges, réalisation d'un support de communication commun, actions de communications sur l'agenda 21 en direction de tous publics.
 - L'idée d'ambassadeurs de l'agenda 21 a été évoquée comme celle d'équipe élu - habitant - technicien pour présenter l'agenda 21.
 - Organisation de temps de débat dans les villages sur la mise en œuvre de l'agenda 21. A l'occasion des prochaines élections municipales, proposer l'agenda 21 comme thème de débat et interpeller les élus sur cette question.
 - Pérenniser et élargir le groupe de participation au Forum pour l'évaluation mais aussi pour la mise en œuvre des actions, à travers l'organisation à minima d'un Forum annuel (voir aussi fiche G4).
- Inventaire et valorisation des bonnes pratiques et initiatives exemplaires menées sur le Trièves et déclinant les applications du développement durable (mettre en lien les habitants entre ex, miser sur l'effet boule de neige).
- Repérage des réseaux associatifs, socio professionnels, artistiques, culturels du territoire et présentation de la démarche agenda 21 ; Appel à volontariat et élaboration collective d'un support de sensibilisation adapté aux publics rencontrés ; Retours d'expériences et valorisation des structures impliquées.
- Multiplier les supports et les formes de communication sur le développement durable : temps de débat et d'échanges dans les communes, forum sur Internet, réponse aux questions écrites des habitants, tribune ouverte dans la presse locale, ...

Les résultats attendus :

- des habitants sensibilisés au développement durable que ce soit au niveau des enjeux globaux ou spécifiques au Trièves
- des élus et des habitants engagés dans la mise en œuvre de l'agenda 21
- nombre de personnes participant aux différents temps d'information et d'échanges proposés (nombre de connexion sur le site Internet,...)
- Réalisation d'une enquête d'opinion (sur le principe du micro trottoir réalisé avant la constitution du Forum 21)

Pilote et partenaires :

Co-Pilote : le SAT et les membres du Forum

Partenaires : les Communautés de communes, les membres du Forum 21, les élus du SAT, les techniciens du SAT et des CdC, le Conseil général de l'Isère (agenda 21 en cours), le CPIE du Vercors.

Calendrier :

A mettre en œuvre dès que possible

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

Financement :

Prévoir un budget communication de l'ordre de 10 000 €/an

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21

G2 - Démonstration et valorisation par l'exemple



**Action
nouvelle !**

Environnement
Prendre en compte
l'environnement
dans les nouveaux
projets

Economie
Créer des
dynamiques locales
favorables à
l'innovation

Social
Renouveler la
dynamique sociale

L'idée :

Afin de promouvoir le développement durable, l'agenda 21 et sa mise en œuvre, l'idée est de développer des actions permettant de valoriser les initiatives et expériences illustrant la démarche agenda 21.

Il s'agira notamment de s'appuyer sur des événements et manifestations existantes permettant aussi d'enrichir et de compléter les thématiques en proposant de nouvelles approches.

Il s'agira aussi de proposer de nouvelles actions, vitrines du développement durable, permettant de mobiliser et donner envie de s'investir dans la démarche.

Les thèmes évoqués sont aujourd'hui le paysage, la veille sociale et les transports car ils concernent très directement les habitants du Trièves.

D'autres thèmes pourront être proposés au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

Les moyens :

- Constitution d'un groupe de travail afin de proposer des actions à conduire dans ce cadre. Ce groupe, composé d'élus, représentants du monde associatif et économique, et habitants du territoire (ambassadeurs de l'agenda 21 – fiche G1) sera force de propositions pour une programmation annuelle.

Les idées suivantes sont avancées aujourd'hui :

- L'idée d'un salon du développement durable : appuyée sur une manifestation existante tout public (foire 1^{er} mai par exemple), il aura comme objectif de présenter des initiatives conduites sur le territoire, mais aussi au delà (sur l'agglomération grenobloise, sur d'autres territoires Rhône - alpins) à titre d'exemples et d'illustrations des bonnes pratiques en matière de DD.
- Exposition sur l'empreinte écologique et étude des possibilités de calcul de l'empreinte écologique et des émissions de gaz à effet de serre du Trièves et de leur évolution.
- Semaine nationale du développement durable (fin mai - début juin) : à mettre en place en 2007, en veillant à anticiper sur les actions et partenariats à engager (concurrence forte)
- Foire Bio de Mens et foire du 1^{er} mai : organisation d'un stand « développement durable »
- Semaine européenne de la Mobilité (septembre) : l'occasion de présenter les actions de l'agenda 21 portant sur les déplacements et de valoriser des initiatives citoyennes telles que le pédibus de Monestier de Clermont ou l'aide aux déplacements des personnes âgées

Un guide d'évaluation, d'usage simple et à portée de tous, pourra être utile pour répertorier et choisir les exemples à valoriser (cf. grille de l'union des CPIE).

Les résultats attendus :

- Une plus grande sensibilisation des habitants au développement durable
- Des habitants qui s'investissent dans des actions de l'agenda 21.

Pilote et partenaires :

Pilote : le SAT

Partenaires : OT, Comité des fêtes, associations locales, Terre vivante, RAEE, les communautés de communes, WWF, CPIE du Vercors.

Calendrier :

A mettre en œuvre dès que possible

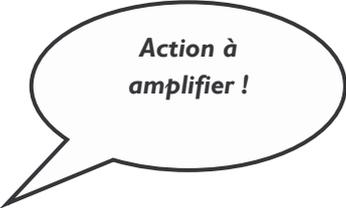
Action *perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)*

Financement :

Budget à affiner en fonction du programme retenu annuellement.

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21

G3 - Un Forum permanent pour l'agenda 21



**Action à
amplifier !**

Environnement

Prendre en compte
l'environnement dans
les nouveaux projets.

Economie

Créer des dynamiques
locales favorables à
l'innovation.

Social

Renouveler la
dynamique sociale.

L'idée :

L'agenda 21 ne peut être un document figé sans perspective d'évolution. Il est tout au contraire un projet amené à évoluer au fur et à mesure des évolutions de la société pour laquelle il est destiné. Ceci a été régulièrement souligné lors de la concertation.

L'idée est donc de mobiliser régulièrement les citoyens pour évaluer ce qui a été fait, remettre en débat le projet et permettre son adaptation régulière.

L'ambition est de dynamiser la démocratie locale en invitant chaque citoyen à en être partie prenante.

Les moyens :

- L'organisation annuelle d'un Forum permettant de faire collectivement le bilan de l'action conduite et de proposer de nouveaux projets.
- Le Forum sera composé des citoyens et élus souhaitant s'investir dans la démarche ; le bilan et la liste des propositions à présenter sont préparés par le SAT et un groupe de travail ad hoc.
- Le Forum sera aussi l'occasion pour les porteurs de projets d'exposer leur réalisation et ou leur perspectives.
- Une communication particulière devra être prévue pour ce moment important de mise en œuvre l'agenda 21, en amont mais aussi pendant le Forum. A cette occasion, des expositions sur les réalisations de l'année pourront être présentées.
- Le Site Internet du Trièves et les outils de l'information serviront de point de repère pour un suivi plus rapproché des actions et un dialogue permanent.
- Le forum sera également alimenté par le travail issu de groupes plus restreints en commission..., déjà existants ou à créer au sujet d'actions précises...
- La cellule opérationnelle composée des techniciens des collectivités intercommunales... du territoire sera sollicitée dans ce processus de concertation régulier.

Les résultats attendus :

- Une mobilisation annuelle des citoyens dans l'agenda 21 ;
- Une actualisation régulière de l'agenda et des perspectives nouvelles.

Pilote et partenaires :

Co Pilote le SAT et les participants au Forum.

Partenaires : les communautés de communes, les porteurs de projets agenda 21 ; les techniciens du territoire, les habitants, les acteurs économiques...

Calendrier :

- A mettre en œuvre dès l'année 1.

Action perçue comme prioritaire lors de la concertation (ateliers et Forum)

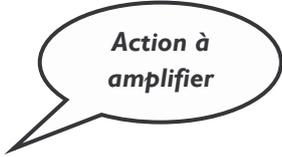
Financement :

Partenaires, sources de financement pressentis : CGI et CDRA sur base d'une budget global communication agenda 21

Estimation budgétaire : 5 000 €/an

Sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'agenda 21

G4 - Information et formation des jeunes



Environnement

Prendre en compte l'environnement dans les nouveaux projets

Economie

Créer des dynamiques locales favorables à l'innovation.

Social

Renouveler la dynamique sociale.

L'idée :

L'idée est de s'appuyer sur une information et une sensibilisation renforcée des plus jeunes pour améliorer la prise de conscience générale de la population sur un plus long terme. L'objectif est double portant sur des interventions en milieu scolaire et des actions en direction des jeunes via les structures les accueillant hors temps scolaire ou de formation. Il s'agit également de cibler la sensibilisation des jeunes sur le volet citoyenneté et développement durable et de s'inscrire dans la continuité des actions menées par l'EMALA auprès des scolaires, en y associant la dimension développement durable (ex. expositions itinérantes). Parmi les autres initiatives évoquées : le renforcement des échanges avec l'agglomération (actions en milieu scolaires associant le service Enfance/jeunesse), l'orientation des échanges linguistiques proposés aux jeunes en privilégiant l'ouverture culturelle ainsi que des axes de développement durable (ex. découverte du pays et des ses pratiques en matière de préservation de l'environnement).

Les moyens :

- Sollicitation de l'Education Nationale au niveau de l'Académie de Grenoble pour développer davantage la sensibilisation au développement durable dans les programmes scolaires, quels que soient les niveaux d'enseignement
- Mobilisation des enseignants du Trièves sur cette même sensibilisation en leur proposant une formation au développement durable
- Intervention du service Environnement dans les écoles pour présenter l'agenda 21 et les actions menées dans le Trièves
- Sollicitation des animateurs jeunesse pour participer à la sensibilisation des jeunes au développement durable :
 - Présentation de l'agenda 21 du Trièves et formation au DD
 - Aide au montage de micro projets ou à la recherche d'initiatives, de retours d'expériences, de supports pédagogiques adaptés aux jeunes intégrant le DD
 - Bilan et échanges réguliers avec les animateurs jeunesse (retour d'expériences, témoignages, mise en relations, ...)
- Parallèlement, poursuite des actions engagées dans le cadre du CEL et du CTL, des initiatives menées auprès des scolaires (EMALA, actions sur le patrimoine et la culture du territoire,...) et des actions en direction des jeunes, pour décliner le développement durable.

Les résultats attendus :

- Des jeunes sensibilisés au développement durable, pendant le temps scolaire ou péri scolaire ou pendant les périodes de vacances et les temps d'animation spécifiques (centres de loisirs, Point Jeunes...).
- Nombre d'enfants ou de jeunes concernés chaque année.

Pilote et partenaires :

Pilote : SAT (service Environnement) et CdC au titre des actions menées dans les écoles.

Partenaires : Education Nationale, Jeunesse et Sports, EMALA, Collèges, Point Info Jeunes, Animateurs jeunes, centres de loisirs, CPIE, fédérations de parents d'élèves, Maison de l'enfance et de la jeunesse, Conseil Général (DDJS), CRIJ, CAF, APASE et le CODASE.

Calendrier :

A mettre en oeuvre dès que possible

Action perçue comme non prioritaire lors de la concertation

Financement

Budget de formation des animateurs jeunesse + enseignants et d'animation
accompagnement du groupe des animateurs ou des enseignants sollicitant un appui technique.

LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS PENDANT LA DEFINITION DE L'AGENDA 21

Ces documents ont été distribués tout au long de la démarche de concertation et sont à votre disposition sur simple demande et pour certains bientôt sur le site www.alpes-trieves.com

☐ **L'état des lieux du Trièves**

☐ **Le développement durable et l'Agenda 21 en quelques mots...** (petite synthèse de 4 pages).

☐ **La charte de la participation**

☐ **Notes de synthèse** sur différents domaines (2 pages par domaine, maximum) :

- La Charte forestière du Trièves
- Le Site pilote d'Agriculture Durable
- Le schéma directeur du Trièves
- L'Espace Ressource Emploi Formation
- Le programme d'action de la politique de l'habitat
- La politique du culturelle du Trièves
- La valorisation du patrimoine
- Le tourisme

☐ **Comptes-rendus des ateliers de juin 2006 :**

- **Atelier 1 :** Quelles initiatives, quelles activités collectives ou individuelles en faveur du développement économique sont conciliables avec un Trièves vivant et durable ? (Créer de l'activité et de l'emploi, se former, maintenir et améliorer l'existant).
- **Atelier 2 :** « Quelle qualité de vie, quels services privilégier pour promouvoir le développement personnel des Trièvois qui préserve la cohésion, l'équité et le lien social ? (se loger, s'éduquer, se déplacer, se soigner, se divertir, se concerter, communiquer, etc.). »
- **Atelier 3 :** « Quel type de gestion de l'espace faut-il mettre en œuvre pour favoriser le développement tout en préservant l'environnement et les richesses naturelles et patrimoniales ? (Les ressources, les espaces et les éléments naturels : agriculture, forêt, déchets, air, paysage, urbanisme...). »
- Synthèse des enjeux proposés aux ateliers de juin 2005 (document de travail pour le forum du 20 septembre 2005).

☐ **Comptes-rendus des ateliers de l'automne 2006 :**

- **3 ateliers sur :** « Un développement cohérent avec l'Environnement, valorisant nos ressources et l'innovation écologique (fondé sur l'agriculture, le tourisme, la forêt, les PME et les services) ».
- **3 ateliers sur :** Un développement cohérent avec l'Environnement, valorisant nos ressources et l'innovation écologique (fondé sur l'agriculture, le tourisme, la forêt, les PME et les services).
- **2 ateliers sur :** « Une participation basée sur une information et un engagement de tous et pour tous. »

☐ **Relevés de conclusion des forums Agenda 21 :**

- Forum n°1 du 4 avril : présentation de la démarche et du territoire.
- Forum n°2 du 9 mai : débat sur les domaines d'intervention jugés prioritaires.
- Forum n°3 du 20 septembre : Propositions des enjeux du territoire jugés prioritaires.
- Forum n°4 du 31 janvier : proposition des objectifs et actions jugés prioritaires.

LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Assistance technique :

Réalisation du diagnostic interne
Animation des ateliers de réflexion
Rédaction de l'Agenda 21 :

- Anne PISOT :
7, Le Crest
38 960 St Etienne de Crossey
apisot@wanadoo.fr
04.76.55.38.74
- Françoise PONS :
11 route de la Buisse
38 500 Coublevie
francoise.pons@tele2.fr
04.76.93.38.54

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de l'Agenda 21 et animation des séances plénières en forum :

- Sibenson Environnement
Christophe SIBIEUDE
3 rte du Lanchon
38 760 Varcès
christophe.sibieude@free.fr
06.72.94.19.19

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble du projet Agenda 21 :

- Rhonalpénergie-Environnement
Laurent COGERINO
10 rue des Archers
69 002 Lyon
raee@raee.org
04.78.37.29.14

Sans oublier **Nathalie MARTY**, stagiaire au SAT pour la réalisation de l'Etat des lieux...

CONTACTS :

Syndicat d'Aménagement du Trièves (SAT)

Le village
38 930 Saint Martin de Clelles
Tél : 04.76.34.44.29
Fax : 04.76.34.45.70
b.locatelli.sat@wanadoo.com
www.alpes-trieves.com

Partenaires financiers :

La **Région Rhône-Alpes** et l'**Etat** (Direction Régionale de l'Environnement en Rhône-Alpes -**DIREN**) qui ont contribué au financement de la démarche Agenda 21.

Le **Conseil général de l'Isère** qui finance le poste de chargé de mission pour la définition du projet de développement du Trièves qui a donc pris la forme d'un Agenda 21.

QUELQUES SIGLES UTILES...

ABF : Architecte de Bâtiments de France
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural
AFTBM : Association Forestière Trièves
Beaumont Matheysine
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
CdC : Communauté de Communes
CET : Comité d'Expansion du Trièves
CLH : Comité Local de l'Habitat
CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour
l'Environnement
CRPF : Centre Régional de la Propriété
Forestière
CSP : Conseil Supérieur de la Pêche
DD : Développement durable
DIREN : Direction régionale de l'Environnement
DIS : Déchets Industriels Spéciaux
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux
ENS : Espaces Naturels Sensibles
FSE : Fonds Social Européen
ICPE : Installation Classée pour la Protection
de l'Environnement
IFEN : Institut Français de l'Environnement
INSEE : Institut National de Statistiques et des
Etudes Economiques
MNH : Muséum National des Histoires
Naturelles
NF : Office National des Forêts
ONC : Office National de la Chasse
OPAH : Opération Programmée pour
l'Amélioration de l'Habitat.
PED : Pays En Développement
PNR : Parc Naturel Régional
PNRV : Parc Naturel Régional du Vercors
PPR : Plan de Prévention des Risques

RGP : Recensement Général de la Population
RM (bassin) : Rhône Méditerranée (Agence de
l'eau)
RN : Réserve Naturelle
RTM : Restauration des Terrains de Montagne
SAGE : Schéma d'Aménagement et de gestion
des Eaux.
SAT : Syndicat d'Aménagement du Trièves
SAU : Surface Agricole Utile
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et
de Gestion des Eaux
SMDEA : Syndicat Mixte Départemental d'Eau
et Assainissement.
SIE : Syndicat Intercommunal des Eaux
SITADEL : Sud Isère Territoire Agriculture et
Développement Local
SIVIG : Syndicat Intercommunal Vif le Gua
Miribel Lanchâtre
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations
Multiples
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation
Unique
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
TDENS : Taxe Départementale des Espaces
Naturels Sensibles
UE : Union Européenne